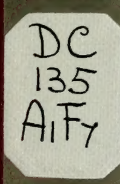
Fromageot, P.
Versaillais d'autrefois



P. FROMAGEOT

VERSAILLAIS D'AUTREFOIS

UN FILS DE LOUIS XV

LE JARDIN DU MARQUIS DE CUBIÈRES

L'ENFANCE DE M[me] DE POMPADOUR

LA MORT & LES OBSÈQUES DE M[me] DE POMPADOUR

EXTRAITS

Du **Carnet** et de la **Revue de l'Histoire de Versailles**

VERSAILLES

IMPRIMERIE AUBERT, 6, AVENUE DE SCEAUX

—

1902

Souvenir aux absents

P. Fromageot

VERSAILLAIS D'AUTREFOIS

Tiré à 100 exemplaires numérotés.



P. FROMAGEOT

VERSAILLAIS D'AUTREFOIS

UN FILS DE LOUIS XV

LE JARDIN DU MARQUIS DE CUBIÈRES

L'ENFANCE DE Mme DE POMPADOUR

LA MORT & LES OBSÈQUES DE Mme DE POMPADOUR

EXTRAITS

Du **Carnet** et de la **Revue de l'Histoire de Versailles**

VERSAILLES

IMPRIMERIE AUBERT, 6, AVENUE DE SCEAUX

—

1902

UN FILS DE LOUIS XV

AUTEUR DRAMATIQUE

On lit, dans l'intéressant ouvrage de M. le comte Fleury sur *Louis XV intime et les petites maîtresses*, que l'un des premiers enfants naturels du Roi fut Dorvigny, l'auteur-comédien, né à Versailles en 1743, mort à Paris en 1812. Quelle fut l'existence de ce fils de Louis XV et comment traversa-t-il sans encombre toute la Révolution? En dehors de quelques articles biographiques et de quelques lignes éparses dans les *Mémoires* de ses contemporains, on ne connaît sur lui qu'une *Notice* publiée par Monselet, il y a une quarantaine d'années, dans son livre intitulé : *Les Oubliés et les Dédaignés.* Si Dorvigny méritait alors d'être classé parmi ces *oubliés*, combien aujourd'hui le mériterait-il davantage? Et cependant, par son extraction royale, l'étrangeté de sa vie, la fécondité extraordinaire de son esprit, les étonnants succès de certaines de ses œuvres, c'est une figure curieuse à connaître.

Les diverses circonstances de la naissance de Louis Dorvigny ou d'Orvigny sont singulièrement mystérieuses. Son véritable nom était Archambault ou Archambeau, car c'est ainsi que s'appelait sa mère. Il naquit à Versailles suivant les uns, à Paris selon les autres, soit en 1734 d'après Monselet et la plupart des dictionnaires biographiques, soit le 30 mars 1742 d'après Campardon, ordinairement bien renseigné, ou bien encore en avril 1743 d'après un acte de baptême de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, signalé par Paul Lacroix, Lalanne et le comte Fleury. Sa mère, si l'on en croit une anecdote très fantaisiste de Touchard-Lafosse (1), aurait été *la première maîtresse de Louis XV.* Voici, en supprimant les trop copieux détails donnés par le

(1) *Souvenirs d'un demi-siècle*, t. Ier, p. 84.

chroniqueur, ce que l'on en peut retenir. Le Roi, qui jusqu'alors était d'une parfaite fidélité conjugale, se serait vu un soir, à la suite d'un souper trop prolongé, refuser la porte de la chambre de Marie Leczinska. Sur son ordre, Lebel lui aurait alors amené incontinent une jeune femme de chambre de la princesse de Rohan, et, neuf mois plus tard, après un honnête mariage procuré à la demoiselle, serait né un garçon ayant une ressemblance frappante avec Louis XV : c'était Dorvigny. D'après d'autres chroniqueurs du temps, sa mère aurait été simplement l'une des pensionnaires de passage dans une petite maison du Parc aux Cerfs. Quoi qu'il en soit, et malgré les doutes émis par quelques incrédules, la tradition et les apparences concourent à établir, autant qu'elle peut l'être, l'origine royale de notre personnage affirmée par les contemporains. Sa ressemblance avec Louis XV était incontestable et saisissante, paraît-il. Certains détails de son enfance, dont il avait conservé le souvenir, indiquaient le mystère d'une naissance illégitime illustre; il avait toujours été connu sous le nom de Dorvigny-Dauphin. Enfin, du vivant de Louis XV, en 1770, il fut accueilli à titre de frère par l'abbé de Bourbon, le seul des enfants naturels du Roi qui ait été reconnu.

Louis Dorvigny fut élevé à la Cour et mis au collège sans avoir jamais vu sa mère. A l'âge de seize ans, il fut victime d'une aventure très romanesque rapportée par Barba, son ami intime (1). Sous le prétexte de lui faire voir sa mère, on l'envoya à Dunkerque, où il s'embarqua. Le navire sur lequel il se trouvait fut pris par un corsaire et lui-même emmené comme esclave. Acheté par un haut personnage à cause de son esprit et de sa belle écriture, il devint, deux ans après, secrétaire du consul de France à Surate, dans l'Inde.

Rentré en France en 1770, dénué de toutes ressources, mais bon vivant, plein d'entrain et de gaieté, il se fit comédien, poète, auteur dramatique, tantôt à Versailles, Compiègne et Fontainebleau, tantôt à Lyon et Bordeaux, tantôt en Hollande. Il composa des à-propos en l'honneur des princes et riches seigneurs disposés à lui donner quelques écus, ou à l'occasion des événements d'actualité. C'est ainsi que la première œuvre que nous possédions de lui, imprimée à Compiègne en 1774, est in-

(1) *Souvenirs de Barba*, p. 170.

titulée ainsi : LA FÊTE A L'IMPROMPTU, *comédie en un acte, avec un divertissement au sujet de l'inoculation et de la convalescence du roi Louis XVI, par M. Dorvigny, comédien, représentée à Compiègne par les comédiens à la suite de la Cour.*

La pièce, assez banale d'ailleurs, n'a pour objet que de répéter à satiété les inquiétudes, suivies de transports d'allégresse de tous les Français, à la nouvelle de l'inoculation et de la guérison du Roi. A la fin, chacun des personnages de la comédie vient chanter à son tour un couplet de vaudeville se terminant par *Vive Louis!* ou *Vive notre Roi!* Puis, tous ensemble entonnent en chœur ce refrain :

Vive à jamais notre Roi!
Chantons tous la belle famille,
Vive à jamais notre Roi!
Chacun de nous l'aime plus que soi.

Et, pour finir, en dansant :

Amis, vivent les Bourbons!
Que le refrain de nos chansons
Soit de dire à l'unisson :
Bénissons leur famille
Et chérissons leur nom!

A partir de 1774, Dorvigny est connu comme auteur dramatique, et ses comédies doivent avoir quelque succès, car on les imprime à Compiègne, à Paris, à Bordeaux, à Amiens, à Amsterdam et à Rotterdam. Elles sont en vente chez les libraires parisiens : Cailleau, veuve Duchesne, Ruault, Jorry, et plus tard Barba. Elles sont jouées tantôt par les *comédiens à la suite de la Cour*, tantôt par les *comédiens italiens ordinaires du Roi.*

En avril 1779, le petit théâtre fondé par Lécluze sur le boulevard, au coin des rues de Bondy et de Lancry, venait d'être repris par trois anciens danseurs : Fierville fils, Malter et Hamoire, qui lui avaient donné le nom de *Théâtre des Variétés amusantes*. Ils eurent l'heureuse idée de faire jouer une pièce comique de Dorvigny, que celui-ci intitula : *Les battus payent l'amende, proverbe-comédie-parade, ou ce que l'on voudra.* Ce fut un énorme succès pour les directeurs, qui y gagnèrent, d'après Bachaumont, 500,000 livres. Ce fut la gloire pour Dorvigny, mais la gloire seulement, car il avait vendu, dit-on, son œuvre et ses droits d'auteur pour cent écus.

Cette pièce eut, à Paris seulement, cinq cents représentations. Pour satisfaire aux désirs du public, on la jouait deux fois par jour : dans la journée à la foire Saint-Laurent, et le soir au boulevard. La Correspondance de Grimm constatait avec regret que la salle de la Comédie-Française était vide, tandis qu'il y avait foule aux *Variétés amusantes*. On racontait que de très graves magistrats, des évêques, des ministres étaient venus voir cette bouffonnerie et que, le bruit ayant couru que l'auteur véritable était le comte de Maurepas, celui-ci, flatté, s'en était mollement défendu. Enfin, on en parlait tant que la Reine et la famille royale mandèrent la troupe des *Variétés amusantes* à Versailles pour voir jouer *Les battus payent l'amende* sur le théâtre de la ville. M[lle] Montansier, concessionnaire et directrice du théâtre, profita de l'aubaine en augmentant le prix des places pour le jour de cette représentation et fit une recette superbe.

Quel était donc l'attrait particulier de cette comédie qui fit ainsi la célébrité de Dorvigny? Ce n'était pas le sujet en lui-même, qui n'était pas neuf ni traité supérieurement; c'était la création ou une personnification nouvelle du type de *Janot*, personnage naïf, niais, dupé, malmené, battu, et parlant constamment par phrases incidentes, entrecoupées, produisant des quiproquos burlesques. Voici quelques exemples de ce langage devenu légendaire.

Ragot demande compte à Janot, son valet, de l'emploi qu'il a fait de son temps et de son argent. Janot répond :

J'ai été porter ce vieux fauteuil chez le rempailleur, là contre l'égout Montmartre, qui était tout dépaillé... Après ça, j'ai été à la Vallée chercher un abatis, comme vous me l'aviez dit vous-même, de dindon, présence de Madame, qui m'a coûté douze sous avec le cou et les pattes.

RAGOT.

Tu n'as donc pas été à la boucherie?

JANOT.

Pardonnez-moi, Monsieur, j'ai pris un bon pot-au-feu pour demain dîner avec vot'compère, qui est tout de la tranche, qui doit venir avec sa femme, pesant cinq livres, sans os du tout.

RAGOT.

Et pour le souper, ce soir?

JANOT.

Oh! pour ce soir, j'avons un petit gigot qu'est au four, chez le pâtissier, avec une gousse d'ail dans le manche.

RAGOT.

C'est bon. Allons, rentre tout ça.

JANOT.

Oh! je ne me suis pas endormi, allez, et c'est pas encore là tout. J'ai été battre c'te vieille courtepointe que vous savez ben, avec la voisine, qui était toute pleine de poussière.

Le dialogue continue sur ce ton. Puis Janot, muni d'une lanterne, s'en va chercher le gigot pour le souper. Il aperçoit à sa fenêtre Suzon, à qui il fait la cour; il lui promet une partie de campagne et de petits cadeaux, entre autres le fameux couteau, qui est resté proverbial.

... Un véritable couteau de Langue, tout ce qu'il y a de pus meilleur; vous n'en verrez pas la fin de celui-là. Il m'a déjà usé deux manches et trois lames, c'est toujours le même!... En parlant de couteau, c'est feu mon père qui en avait un beau, devant Dieu soit son âme, pendu à sa ceinture, dans une gaîne, avec quoi il faisait la cuisine.

Ici se place l'incident capital de la pièce. Janot demande à Suzon de lui ouvrir la porte de sa maison.

Et voici cette scène de grosse farce malpropre qu'il est plus facile de transcrire que d'analyser :

SUZON.

Eh bien! éteignez votre lanterne, qu'on ne vous voie pas, je vas vous jeter la clef.

JANOT.

C'est bon. (Il souffle sa lumière).

Survient SIMON à la fenêtre, à SUZON.

Hé ben! chienne de bavarde, avec qui que t'es donc là à causer?

SUZON (bas).

Avec personne, mon père.

JANOT (d'en bas de la rue).

Hein! Qu'est-ce que vous dites, mams'elle Suzon?

SIMON (à la fenêtre).

Ah! c'est encore ce petit gueux de Janot!

JANOT (d'en bas).

Janot... oui, c'est moi... Jetez donc.

SIMON (déguisant sa voix).

Que je jette?

JANOT.

Oui, la clef dans mon bonnet. Me v'là.

SIMON (déguisant sa voix).

Tout à l'heure. Attends, attends. (Il va chercher un pot.) Y es-tu?

JANOT (s'approchant sous la fenêtre, et tendant son bonnet).

Oui, jette.

SIMON (lui jetant sur le corps).

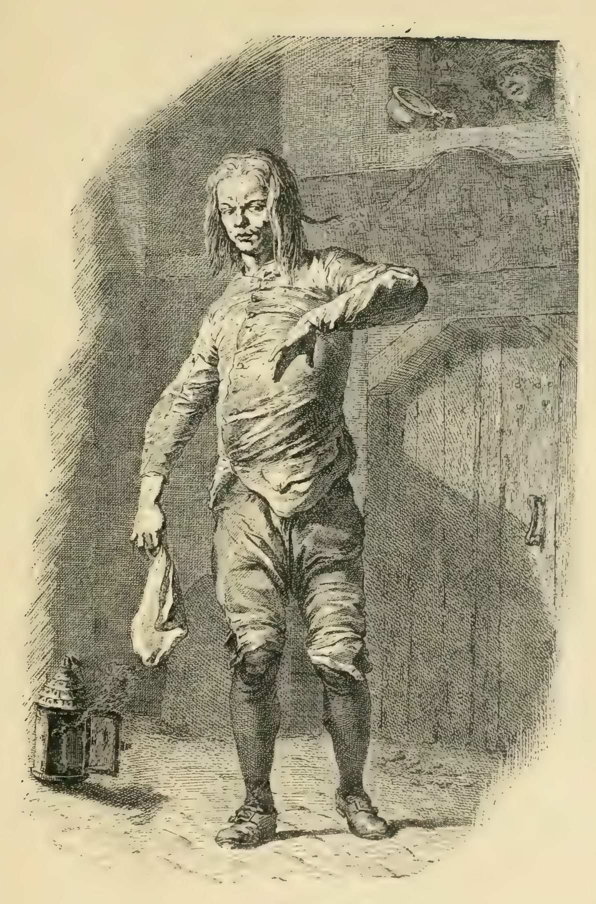
Tiens, attrape.

JANOT (qui a tout reçu).

Ah! sarpedié! Qu'est-ce que c'est que ça?... Vous ne pouvez pas prendre garde à ce que vous faites. On crie gare l'eau du moins avant que de jeter... Mais, comme ça sent donc!... Est-ce que ça serait... (Il flaire.) Ah! jarniguoi, *c'en est!* V'là ma veste toute perdue, y n'y a pas à dire non, *c'en est ben!* Fi, mam'zelle Suzon, c'est indigne à vous. C'est un fait exprès. Vous m'avez fait éteindre ma lanterne! mais jarni! gny a pas besoin des yeux pour ça! Avec le nez on voit ben!... V'là une belle chienne d'attrape!... Vous avez beau rire; allez, je ne sommes pas vot' dupe, je voyons ben à présent de quoi y retourne! Ah! sarpédié! comment que j'allons donc faire? Faut aller montrer ça tout chaud à note maîtresse.

Janot se heurte ensuite dans l'obscurité contre son ami Dodinet, et les mêmes plaisanteries, les mêmes exclamations recommencent au sujet de la mésaventure qu'on vient de voir. De même avec le clerc du commissaire auprès de qui Janot veut se plaindre, puis le pâtissier, puis Ragot. Enfin, le pauvre Janot, qui a donné au commissaire l'argent de son maître, est chassé, conspué, rossé, menacé d'être mis en prison, heureux de s'en tirer en abandonnant le paquet de ses vêtements, et il termine par cette morale :

... Tout ça me rappelle ce que me disait ma pauvre mère du temps que j'allais à l'école, qu'est morte à présent, chez M. Nicodème; quand je revenais me plaindre à elle, avec l'oreille déchirée, j'attrapais encore le fouet par-dessus le marché! eh ben, c'est la même chose à présent. Les grands comme les petits, les enfants comme les personnes, dans le monde comme à l'école, on a beau venir se plaindre d'avoir eu des coups, autant de pris! c'est toujours les battus qui payent l'amende.



..... Ah! c'en est!

Dessin de Teuzet, gravé par L. Bramellaire.

Telle était cette comédie pouvant servir de parade à la foire, comme le disait Dorvigny lui-même, et qui, néanmoins, fit courir la ville et la Cour en 1779, pendant plus de quatre mois. Elle rendit célèbres l'auteur et aussi l'acteur principal Volange, qui personnifiait si admirablement Janot qu'on lui en donna le surnom. La pièce ayant été imprimée et publiée seulement après la centième représentation, la première édition fut enlevée en vingt-quatre heures. Dorvigny, qui avait besoin d'un exemplaire, courut vainement chez tous les libraires de Paris, et dut attendre la deuxième édition.

Plusieurs gravures vinrent immortaliser la scène que nous avons transcrite, en donnant le portrait de Janot, et l'on en verra ci-contre un spécimen. La manufacture royale de Sèvres fit, sur le même sujet, de charmants biscuits qui furent les étrennes à la mode. On en expédia à l'étranger, et l'on cite le paiement à Sèvres de 28,000 livres pour un ballot de ces Janots de porcelaine envoyés à Saint-Pétersbourg. Il en existe, dit-on, un modèle dans les petits appartements du château de Versailles.

Enfin l'exclamation de Janot : *C'en est*, devint la plaisanterie courante, le mot drôle de l'année adopté par les Parisiens, si bien que, d'après le témoignage de Mercier, dans son *Tableau de Paris*, les gens du meilleur monde le répétèrent à l'envi et à tout propos pendant plusieurs mois.

Dorvigny fut porté aux nues par les uns, jalousé, critiqué par les autres. Mercier se moqua de l'apothéose de Voltaire en lui opposant la popularité de Janot. Linguet discuta sérieusement la valeur littéraire de l'œuvre. Mayeur de Saint-Paul, concurrent direct, rival malheureux de Dorvigny, ne put que l'injurier dans son *Chroniqueur désœuvré* en le traitant faussement de plagiaire.

Un tel succès ouvrait à notre auteur les portes de la Comédie-Française. Le 1er janvier 1780, on y représenta un premier ouvrage de lui. C'était une comédie de circonstance en vers, intitulée : *les Etrennes de l'amitié*, *de l'amour et de la nature*. Les vers étaient médiocres, la pièce peu amusante, mais elle était jouée par l'excellent Préville, Fleury, Mlle Contat et autres. Cet à-propos fut accueilli, d'après Bachaumont, avec indulgence. Trois jours après, le 4 janvier, il eut l'honneur d'être encore représenté à la Cour devant le Roi et la Reine.

Le 30 janvier 1780, on donna, à la Comédie-Française, une autre œuvre plus importante de Dorvigny, *les Noces houzardes*, en quatre actes, mais cette fois, ce fut un insuccès complet. On lit dans Bachaumont, à la date du 1er février :

Les *Noces houzardes* sont si mauvaises qu'on n'a osé les hasarder une seconde fois; c'est du galimatias double, que le spectateur et le poète n'entendent pas davantage, et d'autant plus insupportable que cela dure pendant quatre actes. Il faut que l'auteur, M. Dorvigny, retourne au boulevard avec ses pièces : c'est le seul champ de bataille qui lui convienne.

Dorvigny retourna, en effet, aux Variétés amusantes, à l'Ambigu, chez Audinot et chez Nicolet. Il écrivit des *janoteries*, comme il disait lui-même : *Janot chez le dégraisseur, ou A quelque chose malheur est bon; Ça n'en est pas, ou Tout ce qui reluit n'est pas or*, et autres pièces du même genre.

En outre, soit qu'il voulût imiter Molière, soit plutôt qu'il eût besoin de remplir sa bourse toujours à sec, il s'engagea de nouveau comme acteur dans la troupe d'Audinot.

En juin 1780, il vint jouer sur le théâtre de Versailles un rôle de valet dans une petite comédie de sa composition, appelée *le Nègre blanc*. Lous XVI et Marie-Antoinette assistèrent à la représentation et virent ainsi ce fils de leur grand-père, leur oncle de la main gauche, portrait vivant du roi Louis XV, parader en Crispin devant eux. Il était, d'ailleurs, assez mauvais comédien.

Quoique peu fier et habitué, sans doute par la mauvaise fortune, à bien des déboires, Dorvigny avait conservé peut-être de son origine, l'humeur susceptible. On en trouve la preuve dans plusieurs procès-verbaux de police dressés contre lui, et conservés dans les archives des commissariats. Le 31 août 1780, après une représentation du *Mariage de Janot*, où il jouait un rôle, un officier de la garde lui reproche d'ajouter au livret. Dorvigny répond si vertement qu'il est emmené au violon, et n'est relaxé qu'après vive admonestation. Même aventure lui arrive, le 17 mai 1781, pour avoir encore *manqué* à un adjudant. Le 16 novembre 1782, on jouait à l'Ambigu une comédie de lui, appelée *Roger Bontemps*. Le public siffle. Dorvigny bondit sur une banquette et s'écrie d'un ton menaçant : « C'est moi qui suis l'auteur et qui ai fait cette pièce. Qui est-ce qui l'a trouvée mauvaise? *Ce qui a causé esclandre* », dit le procès-verbal. Là-dessus, il

est encore une fois emmené au corps de garde, et n'est relaxé qu'après avoir promis de ne plus recommencer.

Cependant, ce descendant de race royale était avant tout un bon vivant, nullement envieux ni aigri par la pauvreté, faisant fi de la toilette et des belles manières, ne craignant pas de se montrer dans la tenue la plus négligée. Il aimait la bonne chère, caressait un peu trop la bouteille, donnait volontiers ses audiences au cabaret de Ramponneau; au demeurant, excellent homme, généreux, désintéressé, sans prétention, mais d'une insouciance complète, et absolument dénué de tous préjugés, sinon même de principes quelconques. Etait-ce de son père qu'il tenait ces qualités et ces défauts?

Dorvigny semble avoir voulu faire son propre portrait et son apologie dans une comédie jouée, en 1782, aux Variétés amusantes, sous le titre de : *Christophe Le Rond*. Le principal personnage, dont Dorvigny jouait lui-même le rôle, se vante d'être toujours content de son sort, de ne se fâcher jamais, de supporter en riant avec philosophie les taquineries de sa femme, les maladresses de ses domestiques, les calomnies de ses ennemis. Une gageure est faite à son insu; Mme Le Rond promet son consentement au mariage de sa fille si l'on parvient à mettre son mari en colère. Tout le monde s'y emploie de son mieux sans y réussir, jusqu'au moment où une fausse lettre fait croire à Le Rond qu'il est trahi par son ami; alors seulement il est ému et se met en colère, mais il est bientôt détrompé. Cette pièce, qui eut un réel succès, fut critiquée comme trop morale pour un théâtre de foire. Dorvigny répondit dans une préface insérée en tête de l'ouvrage imprimé : « Lorsque j'ai donné de la janoterie, on a dit : c'est trop trivial. Aujourd'hui l'on crie : c'est trop moral. J'avais écrit pour les gens gais; il y en avait beaucoup. J'écris aujourd'hui pour les gens honnêtes; il n'y en a pas moins, et ces deux classes estimables me dédommagent des criailleries de la troisième... Les méchants continueront sans doute toujours à mordre... Hé bien! Christophe Le Rond, de même, s'en tiendra toujours à dire : « *Qu'est-ce que cela me fait?* »

Dans ces bonnes dispositions naturelles, Dorvigny passe gaîment sa vie, sans se soucier de son origine royale. Ses dieux préférés sont Bacchus et l'Amour. Lorsque l'écu de 6 francs, sur lequel on retrouve, lui dit-on, son portrait ressemblant, lui

manque en poche, il s'attable chez Ramponneau et griffonne à la hâte une comédie, une parade, un à-propos qu'il porte à Audinot, Nicolet ou ailleurs.

La Révolution survient. Dorvigny, sans aucune gêne, sans aucun embarras, célèbre avec transports l'ère de la liberté. Il continue de chanter, rire et boire, sans s'inquiéter du reste. Au cours de l'année 1789, le libraire-imprimeur Cailleau publie successivement quatre pièces de Dorvigny, jouées aux Variétés et à l'Ambigu-Comique. En novembre 1792, on trouve la signature de Dorvigny au bas d'une pétition adressée à la Convention par plusieurs musiciens et hommes de lettres, pour assurer les droits de « ces précurseurs de la Révolution et, dans tous les temps, les plus fermes appuis de la Liberté ».

En 1793, et au commencement de 1794, en pleine Terreur, non seulement Dorvigny n'est pas inquiété, mais il est cité comme un modèle d'écrivain patriote. En décembre 1793, le 3 nivôse, on représente sur le Théâtre-National, rue de la Loi, une comédie de lui, en trois actes, ayant pour titre : *la Parfaite Egalité, ou les Tu et Toi*. Le héros de la pièce, le citoyen Francœur, explique à sa famille et à ses domestiques et met en application le nouveau décret d'après lequel, pour assurer l'égalité entre les républicains, tous les citoyens devront dorénavant se tutoyer. Le jardinier, la cuisinière, le marmiton, un cocher de fiacre, sont tour à tour convertis à cette nouvelle règle par Francœur, qui, en vrai patriote, les traite en frères et leur démontre qu'ils sont ses égaux. Le fiancé de sa fille, le jeune Gourmé, osant se révolter contre cette familiarité, est chassé de la maison comme suspect de sentiments réactionnaires, et remplacé par Félix, volontaire national sans famille, sans fortune, mais du plus pur patriotisme.

Voici, dans le *Moniteur* du 18 nivôse, l'appréciation officielle de cette comédie de circonstance :

Parmi les pièces de théâtre qu'a fait naître la Révolution, il n'y en a pas de plus jolie, peut-être, que celle donnée le 3 nivôse, au Théâtre-National, sous le titre de *la Parfaite Egalité*. Il n'en est point où les formes, les intentions dramatiques soient mieux observées, mieux remplies, mieux soutenues. Il n'en est point de plus patriotique et qui atteigne mieux le but où doit tendre tout ouvrage de ce genre, celui de développer parfaitement les décrets qu'on y célèbre, d'en faire sentir l'esprit, d'en montrer tous les avantages et de les faire aimer. On pourrait dire qu'elle est patriotique en

cela même qu'elle est fort bonne comme ouvrage dramatique; car il est bien temps de s'élever contre cette irruption barbare d'ouvrages pitoyables, dont nos théâtres sont inondés depuis quelques mois...

D'après le *Moniteur*, Dorvigny semblait donc devoir être le rénovateur, le régénérateur de l'art dramatique français.

Peu de temps après, le Théâtre-National fut transféré dans la salle du faubourg Saint-Germain, qui devint plus tard l'Odéon, mais nommé alors *Théâtre de l'Egalité*. Pour lui faire mériter ce titre, on supprima les loges et galeries qu'on remplaça par un amphithéâtre égalitaire allant du rez-de-chaussée jusqu'au cintre. Les ornements, peintures et dorures furent supprimés, et, du haut en bas, la salle fut peinte des trois couleurs nationales, ce qui était moins gracieux, mais plus patriotique. Enfin, une colossale statue de l'Egalité fut placée au milieu de l'amphithéâtre. Pour inaugurer cette espèce de temple nouveau, la commission de l'Instruction publique, composée de Robespierre, Barère, Collot d'Herbois et autres, choisit la pièce de Dorvigny, *la Parfaite Egalité*. Cette représentation solennelle eut lieu le 27 juin 1794. Juste un mois plus tard, le 9 thermidor (27 juillet), les terroristes étaient écrasés avec Robespierre, et la réaction se produisait. Les anciens comédiens français, emprisonnés depuis plusieurs mois furent remis en liberté. Accueillis avec enthousiasme au Théâtre-National, ils y remirent en honneur leur ancien répertoire et délaissèrent Dorvigny. Le Théâtre Egalitaire fut d'ailleurs fermé en décembre 1795, transformé de nouveau et réouvert seulement en 1797, sous le nom d'*Odéon* (lieu où l'on chante).

En 1793, les succès de Dorvigny l'avaient mis en relations avec un jeune éditeur fort entreprenant, fondateur d'une importante maison. C'était Barba, qui lui resta fidèle et devint pour lui, dans les jours difficiles, une véritable providence.

Le théâtre Montansier était à la mode. Dorvigny lui fournit de nombreuses comédies, qui furent représentées de 1795 à 1810 sur la scène occupée actuellement par le théâtre du Palais-Royal. Il imagina de rajeunir son ancien Janot en lui donnant un successeur du même genre, qu'il nomma Jocrisse. Il donna successivement : *Jocrisse changé de condition*, *le Désespoir de Jocrisse*, *Jocrisse congédié*, *Jocrisse jaloux*, etc. En même temps, il produisit une série de pièces d'actualité, comme *la Leçon des fer-*

miers ou Je lui pardonne sa fortune, *Georges et Pauline ou la Probité récompensée*, dans lesquelles des citoyens vertueux prodiguaient les meilleurs conseils et donnaient les plus beaux exemples de probité, de désintéressement, de délicatesse. Toutes ces œuvres ne sont pas d'une haute valeur littéraire ; on ne comprend guère, à moins de le prendre ironiquement, ce trait d'un chroniqueur disant que Dorvigny fut l'auteur dramatique qui fit le plus oublier Molière. Mais il faut avouer qu'aucune de ces comédies ne contient ni une immoralité, ni une grivoiserie; elles sont absolument honnêtes, et l'on n'y rencontre même pas de grosse plaisanterie dans le genre de celle du Janot de 1779.

En revanche, Dorvigny écrivit plusieurs romans légers à la manière du XVIIIe siècle, et quelquefois gaulois, dans le genre de Paul de Kock. Le premier, publié en 1801, intitulé *Ma tante Geneviève ou Je l'ai échappé belle*, raconte assez drôlement, mais un peu longuement, en quatre volumes divisés en quarante-quatre chapitres, les quarante-quatre aventures d'une jeune vierge dont la vertu très exposée est toujours sauvée au dernier instant par l'intervention subite d'une vieille tante rébarbative. Au dernier chapitre, l'héroïne épouse légitimement un brave chevalier qui l'a sauvée d'un péril imminent; mais il meurt de ses blessures et la jeune veuve reste fille. Ce roman fut un succès de librairie et une excellente affaire pour l'éditeur Barba. Il se vendit beaucoup. Il était, dit-on, très demandé dans les cabinets de lecture. En 1825, la censure le déclara immoral, ce qui était peut-être un peu exagéré; tous les exemplaires en furent saisis et détruits. Mais, en 1881, il a eu l'honneur d'une réimpression assez luxueuse en deux volumes, avec illustrations, et une notice par Paul Lacroix.

Trois ou quatre autres romans du même genre, publiés de 1801 à 1808, eurent moins de succès.

L'âge ne tarissait donc pas la verve de Dorvigny, mais il ne lui apportait ni la sagesse, ni l'ordre et l'économie. Fréquentant plus que jamais les cabarets, ce fils de roi était besogneux. Aussi était-il toujours aux expédients pour se procurer de l'argent.

Une curieuse lettre autographe de lui du 16 brumaire an XII (1) montre avec quelle insouciance il acceptait cette dé-

(1) Coll. pers.

tresse et avec quelle aisance il recourait, en plaisantant, à la bourse de ses amis. Cette lettre est adressée *à M. Rolland, rue de la Loi, maison du pâtissier, en face du théâtre de la République, à Paris.* Elle mérite d'être relatée intégralement :

Mon cher Monsieur Roland,

Vous n'avez opéré sur moi qu'un miracle imparfait et je suis plus embarrassé qu'avant. Grâce à vous, j'ai bien à présent une redingote, mais je n'ai pas d'habit ; j'ai une veste, mais pas de culottes ; j'ai un chapeau et point de souliers ; des cravates et point de chemises..., de sorte que je ne peux pas faire une toilette complète pour me présenter, d'autant plus que mon neuf jure encore davantage avec mon vieux, qu'il fait paraître plus minable.

En outre, sur ce que j'ai reçu de vous, j'ai par prudence épargné de quoi commencer mes provisions pour l'hiver. Je me suis muni d'une falourde, d'une livre de chandelle et d'une voie d'eau. Si la saison n'est pas bien rude, cela me mènera toujours un bout de temps.

Voilà mes répétitions qui commencent dans différents endroits, et je voudrais m'y faire voir d'une manière décente, car vous savez qu'on juge plus favorablement d'un ouvrage sur la mise de l'auteur que sur son talent. J'aurais donc besoin d'un supplément à mon costume. Pour obtenir les moyens de me le procurer, j'adresse tous les matins des prières à mon bon ange ou au saint mon patron. Mais, depuis que les républicains ont renié les bienheureux canonisés et réformé tous les saints de la légende, le mien me répond qu'il ne veut plus se mêler de mes affaires et qu'il ne peut exaucer mes vœux.

Cependant, pour m'offrir un dédommagement,
Il m'a voulu donner un conseil salutaire...
« Je ne puis rien pour toi, dit-il, en ce moment,
Mais un homme obligeant pourra te satisfaire.
Un bon diable, aujourd'hui, vaut mieux qu'un saint proscrit.
Va-t'en trouver Roland ; porte-lui cet écrit,
Que je signe pour toi du nom de ton baptême ;
Des durs agioteurs, il n'a pas le système ;
Rendre service aux gens est son plus doux plaisir ;
Il ouvrira sa bourse à ton pressant désir. »

En achevant ces mots, il a fait tomber du ciel sur ma table un papier où était tracée, avec la plume de l'aile d'un chérubin, cette requête que je vous adresse et par laquelle je me hasarde à vous emprunter encore 50 écus, sous toutes les formes et assurances que vous voudrez exiger, suivant ce que le saint m'a bien recommandé.

Signé à l'original.

SAINT-LOUIS,
mon patron.

Et plus bas :

Louis DORVIGNY, son chétif et mortel protégé.

P.-S. — Si vous acquiescez à ma demande, d'accord avec mon saint, qui

m'en a donné permission, je vous substituerai en son lieu et place, et ne reconnaîtrai plus que vous pour mon véritable patron.

Paris, ce 16 brumaire an XII.

Dorvigny, on le voit, n'éprouvait aucun embarras à dire sa misère et à solliciter 50 écus en plus de ce qu'il avait déjà emprunté du même complaisant ami. Il le faisait gaiement, en habitué. Peut-être usa-t-il un peu trop de la bourse et de l'hospitalité de M. Rolland, car voici une autre curieuse lettre qu'il adressait un an plus tard, le 9 vendémiaire an XIII, à Mme Rolland (1) :

Madame,

Pardon, si je vous fais remettre une réponse que je ne veux pas adresser directement à M. Rolland. Il m'a écrit une lettre beaucoup trop malhonnête pour que je puisse entretenir correspondance avec un homme qui se permet tout pour dénigrer quelqu'un à qui il veut du mal sans sujet. Je ne me suis jamais permis de lui reprocher qu'il buvait beaucoup, quoiqu'il l'ait avoué lui-même; et malgré que ce reproche-là ne soit pas fondé envers moi, et qu'il en doive être persuadé, il a eu la méchanceté et l'inconséquente fausseté de m'écrire que j'étais gris quand j'allai chez lui et que j'eusse à aller cuver mon vin ailleurs.

Je n'ai jamais aimé ni mérité les insultes, et je ne lui passe pas celle-là.

Je vous honore trop, Madame, pour vous rappeler les grossièretés et les brusqueries que j'ai eu à essuyer d'un homme qui croit que son argent lui donne tous les droits. Je m'expliquerai avec lui quand il faudra. Je ne prends la liberté de vous écrire (toute affaire d'intérêt à part) que pour vous réitérer la continuation du respect que je vous ai toujours témoigné, pour vous prier de vous souvenir que je n'y ai jamais manqué, et pour vous assurer que malgré la conduite de M. Rolland à mon égard, et les mauvais propos que son humeur bilieuse pourra lui faire tenir sur mon compte, j'aurai toujours pour vous la parfaite considération qui vous est due. Pour lui, je continuerai à le croire un honnête homme, mais pas tout à fait ce qu'on appelle un homme honnête.

J'ai l'honneur d'être,

Madame,

Votre très humble serviteur, et toujours en état de raison, malgré les injurieux reproches de votre mari.

DORVIGNY.

Ce 9 vendémiaire an XIII.

Etait-ce une calomnie que d'accuser Dorvigny de s'être présenté gris chez M. Rolland, et une injure imméritée que de

(1) Bibliothèque de la ville de Paris.

l'avoir envoyé cuver son vin ailleurs? D'autre part, était-il vrai que ce M. Rolland fût un peu ivrogne et grossier? Il est possible que ces reproches réciproques aient été des deux côtés justifiés. Quoi qu'il en fût, cette maison amie était fermée à Dorvigny; il ne lui restait que la ressource de son fidèle éditeur Barba pour lui procurer quelque argent. Une quittance autographe du 25 messidor an XII (1) prouve qu'il avait touché d'avance le prix de cession du manuscrit de sa comédie d'*Ernest et Ernestine*, que Barba devait mettre en vente. Cependant cette pièce ne figure pas parmi les œuvres de Dorvigny, indiquées comme publiées dans le dictionnaire très complet de Quérard. On doit donc penser que Barba s'était montré généreux, autant par sympathie pour Dorvigny, que par gratitude pour les bénéfices qu'il avait recueillis de ses éditions antérieures.

Nous possédons en outre une série d'autres reçus (2) de Dorvigny des 23 mai, 27 juin, 7 juillet, 16 septembre 1808, formant une somme totale de 200 livres à lui payées de même par Barba, moitié en échange de la souscription d'un billet, moitié pour prix de cession d'une pièce intitulée : *les Caprices de la Nature*. Cette dernière œuvre ne paraît pas non plus avoir été publiée. C'étaient donc encore probablement des aumônes déguisées qui font honneur aux sentiments du célèbre éditeur.

Malgré cette main secourable, Dorvigny, dépensant aussitôt tout ce qu'il recevait, n'arrivait jamais à sortir d'un état de détresse lamentable.

Il s'était lié d'une affection fraternelle avec un homme de lettres de son genre, dont la carrière ressemblait beaucoup à la sienne; c'était Joseph Aude, qui, comme lui, avait eu ses premiers succès sur le théâtre de la Cour, puis avait créé le type de Cadet Roussel, comme Dorvigny avait créé celui de Janot, enfin avait, comme lui, écrit un nombre considérable de pièces de théâtre, aimait de même le cabaret, et se trouvait de même toujours sans un sou. Une intéressante notice, publiée sur Aude en 1871 par M. le docteur Dureau, possesseur de documents et de renseignements particuliers très complets au sujet de ce per-

(1) Coll. pers.
(2) Coll. pers.

sonnage, raconte d'une façon fort piquante l'amusante anecdote dont voici le résumé :

Aude et Dorvigny avaient imaginé, par économie, de vivre en commun. Un jour de pénurie extrême, ils résolurent de vendre les vêtements de l'un d'eux. Aude resta couché dans le lit unique du logement, pendant que Dorvigny, seul vêtu, se chargea de réaliser pour le mieux les effets de son ami. Il était convenu qu'ils sortiraient ainsi dorénavant à tour de rôle. Dorvigny fait une longue absence et rentre l'oreille basse. En revenant de son expédition avec quelques écus en poche, il n'avait pu résister à la tentation de jouer un peu et de boire; il ne lui restait rien. Aude, furieux d'abord, est touché par les larmes de son ami; il le fait mettre au lit et se met en devoir de revêtir à son tour les habits de Dorvigny pour sortir. Mais ceux-ci étaient trop étroits, Aude ne peut y tenir, il fait un effort pour les retirer; les malheureux vêtements se déchirent. Les deux amis se trouvaient hors d'état de descendre dans la rue, n'ayant pas d'autre costume. Il leur fallut recourir à l'obligeance d'un voisin pour supplier Barba de les tirer d'embarras.

Pendant les deux dernières années de sa vie, Dorvigny ne pouvait plus écrire. Il est mort complètement misérable, le 6 janvier 1812, oublié dans un logis de pauvre, rue des Vertus, derrière le marché Saint-Martin. Ce descendant des Bourbons, ce fils de Louis XV, fut enterré par charité.

Plusieurs mois après cette triste fin, quelques journalistes en ayant été informés, parlèrent de Dorvigny d'une manière peu flatteuse en le dépeignant comme un parasite, un libertin et un ivrogne. Le poète Cubières, son ancien compagnon et ami, eut ce jour-là un bon mouvement. Il s'indigna contre ces injures, écrivit une longue épître en vers : *Aux mânes de Dorvigny*, accompagnée de longues notes explicatives, et publia le tout en 1813. Dans sa préface, Cubières, après avoir rappelé sommairement les succès de son ami, s'écriait :

... Qu'on juge de mon étonnement et de mon indignation, lorsque j'ai vu Dorvigny grossièremens insulté par les journalistes cinq ou six mois après sa mort!... A-t-on jamais vu, depuis que la France existe, traiter, avec cette indécence et cette barbarie, la cendre encore fumante d'un homme honnête et d'un auteur dramatique fort distingué de son temps!... Que ces Messieurs

insultent les vivants, à la bonne heure; les vivants peuvent se défendre... Mais insulter les gens après qu'ils ne sont plus! Quel nom donner à cette conduite infâme?

Les vers qui suivent cette préface sont souvent bien mauvais, mais l'intention est généreuse; il faut en tenir compte à Cubières. En voici seulement le début et quelques courts extraits :

Du célèbre Vadé, moderne imitateur,
Et des lois de Bacchus, fidèle observateur,
Toi, dont la Muse vive, aimable, originale,
Peignit les Porcherons, les faubourgs et la halle,
Salut, bon Dorvigny! Que tes mânes en paix
Jouissent d'un repos que tu n'obtins jamais!

. . . .

Avec toi, Dorvigny, j'ai mille fois trinqué,
Et ton vieux Apollon n'en fut jamais choqué.
..... A table réunis,
Nous buvions, nous chantions avec quelques amis...
Mais revenons à toi : Ton Zoïle barbare
Te nomme libertin, ivrogne, même avare.
Avare! je t'ai vu, pauvre comme Arlequin,
Secourir noblement la veuve et l'orphelin.

. . . .

On a beau t'insulter encore après ta mort,
On a beau t'accabler des armes du plus fort,
Ta vertu fut connue, et la probité sainte
De ton logis modeste environna l'enceinte;
Hélas! tu naquis pauvre et pauvre tu vécus;
La gloire te suivit et non pas les écus...

Puis, après avoir rappelé le mystère de la naissance de Dorvigny et l'origine illustre qui lui était attribuée, Cubières ajoute :

Plébéien ou marquis, entre nous, peu m'importe :
J'attache peu de gloire aux titres qu'on colporte,
Et celui d'honnête homme est à mes yeux sacré :
Tu fus toujours honnête et jamais décoré...

Enfin, Cubières énumère les œuvres dramatiques de Dorvigny, ses créations célèbres de Janot et Jocrisse, et il termine ainsi :

Elève de Piron, enfant de la nature,
Repose, Dorvigny, sur cet espoir sacré :
Qui fait rire son siècle en doit être honoré;
On l'a dit avant moi, mais il faut le redire...

Ce dernier trait n'était pas de Cubières, mais de Dorat, son maître; c'est la meilleure apologie de Dorvigny. Il a fait beaucoup rire et n'a fait de mal à personne. Sa naissance ne lui avait inspiré ni fierté déplacée, ni jalousie ou amertume. Il manquait assurément de dignité, de correction dans sa tenue comme dans sa conduite, mais il ne s'est jamais plaint de son sort, et a supporté gaîment sa misère. Ce bâtard de Louis XV fut un brave homme sans prétention, doué d'ailleurs d'un bon cœur et de beaucoup d'esprit. Comme écrivain, vaudevilliste, romancier, il fut d'une fécondité inouïe; on évalue à quatre ou cinq cents le nombre des pièces de théâtre qu'il a écrites, et dont très peu ont été publiées. Son extrême facilité lui a nui; ses œuvres, moins nombreuses, mais plus étudiées, auraient sans doute été meilleures. Néanmoins, il a été un créateur dans son genre, a inventé des types de personnages, comme Janot, Jocrisse, Christophe Le Rond et quelques autres, qui sont restés et ont souvent été copiés. Il a imaginé des mots plaisants qui sont devenus légendaires. Enfin, pendant plus de trente ans, il a égayé ses contemporains sans leur inspirer jamais un mauvais sentiment, sans jamais mettre en scène une immoralité. C'est quelque chose, et le bon Dorvigny, comme on l'appelait, mérite de sortir de temps à autre de l'oubli où il est habituellement plongé.

LE JARDIN DU MARQUIS DE CUBIÈRES

Au n° 31 de la rue de Maurepas, on voit une mauvaise grille doublée de volets de bois hermétiquement clos, grossièrement assemblés, qui lui donnent l'apparence d'une ancienne porte à jamais condamnée. C'était, il y a cent ans, l'entrée d'un très grand et beau jardin planté d'arbres rares, orné dans le goût du XVIIIe siècle, et signalé aux curieux de passage à Versailles. Après une série de transformations et de mutilations successives, il en restait encore, il y a peu d'années, un fragment important contenant d'intéressants vestiges du passé. Aujourd'hui, d'immenses et banales constructions, occupées par une pension bourgeoise, l'ont complètement défiguré.

L'histoire de ce petit domaine versaillais mérite d'être rapportée; elle se rattache d'ailleurs, par divers points, à celle du célèbre Ermitage de Mme de Pompadour qui a été si agréablement présentée dernièrement, par M. J. Fennebresque, dans la *Revue de l'Histoire de Versailles*.

On sait qu'au XVIIIe siècle, le Petit Parc du Roi s'étendait derrière le bassin de Neptune, tout le long de la chaussée aux Bœufs, destinée à devenir la rue de Maurepas. Cette partie était plantée en quinconces. Dès 1741, par deux brevets des 9 août et 31 octobre (1), le Roi donna à Jacques Gougard Bienvenu, garçon du garde-meuble, la jouissance d'un demi-arpent environ compris entre le mur circulaire de la pièce de Neptune, la chaussée ou chemin des Bœufs et les quinconces. En 1749, les dix arpents donnés à Mme de Pompadour pour la création de son Ermitage furent pris aussi en grande partie sur les quinconces, mais un peu plus loin, la limite de son terrain aboutissant sur la rue de Maurepas, à la hauteur du n° 33 actuel. Un plan manuscrit, annexé au brevet du 1er février 1749 (2), que nous avons la

(1) Archives de Seine-et-Oise.
(2) Collection personnelle.

bonne fortune de posséder, en donne la preuve. Il restait donc entre le domaine de la marquise et le petit jardin de Gougard Bienvenu, attenant au bassin de Neptune, un espace libre assez large, planté en quinconces.

Mme de Pompadour avait une amie intime, sa confidente habituelle, associée à ses joies comme à ses angoisses, sa collaboratrice utile pour les fêtes à offrir à Louis XV ; c'était la duchesse de Brancas douairière, plus jeune d'esprit et même d'âge que sa belle-fille, malgré son titre trop respectable. En 1750, Mme de Brancas avait reçu du Roi la jouissance du domaine du Val près de Saint-Germain. Mais c'était bien loin ; la marquise voulait son amie plus près d'elle. On devine la suite. Par brevet du 22 août 1754 (1), Louis XV fit don à Mme la duchesse de Brancas douairière de la jouissance du terrain de 5 arpents 60 perches tenant d'un côté à Mme de Pompadour, de l'autre au jardin de Lebel, valet de chambre, qui avait pris la place de Gougard Bienvenu, d'un bout à la chaussée des Bœufs, et d'autre bout au chemin dit de l'Ermitage, pratiqué pour conduire directement du Château au petit logis de la favorite. On trouve encore la trace de ce dernier chemin fermé par une grille sur l'avenue de Saint-Antoine, à droite en sortant de la barrière du boulevard de la Reine ; il traverse les prairies et les pépinières en longeant le mur du Parc, et l'on peut reconnaître l'endroit où il donnait accès à l'Ermitage.

La marquise et son amie se trouvaient ainsi près l'une de l'autre et pouvaient voisiner sans contrainte. Peut-être même, une porte fut-elle ménagée dans le simple mur de clôture qui les séparait !

Mme de Brancas chargea De Marne, inspecteur des bâtiments du Roi et homme de confiance de Mme de Pompadour, de dessiner le jardin et de construire un petit pavillon donnant à l'entrée sur le chemin de l'Ermitage.

Telle fut l'origine de ce domaine créé ainsi en 1754, sur le Petit Parc, comme l'Ermitage, pour l'agrément commun de la belle marquise et de la duchesse, son amie.

Après la mort de Mme de Pompadour en 1764, la jouissance de l'Ermitage passa, par brevet royal, à son frère le marquis de Marigny, qui, lui-même, en fit cession en 1766 au comte de Saint-

(1) Arch. de Seine-et-Oise.

Florentin avec l'approbation du Roi (1). En 1776, Louis XVI en ordonna la réunion à la Direction des bâtiments, tout en confirmant le droit de jouissance transmis au comte de Saint-Florentin, avec survivance maintenue au marquis de Marigny. En 1777, le comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, étant mort, le marquis de Marigny rentra en possession du domaine de sa sœur, mais sollicita de suite l'autorisation d'en céder à nouveau la jouissance au comte de Maurepas, qui aimait cette résidence. C'est ainsi que ce dernier en fut possesseur à la place de Marigny, au décès duquel l'Ermitage fit retour de droit au domaine royal, en mai 1781.

Durant cette période, que devint le jardin voisin? — Devenu disponible en 1777, par la mort de M[me] de Brancas, il fut donné par Louis XVI à sa tante, Madame Adélaïde, non pas en jouissance ou usufruit seulement, mais en pleine propriété, par brevet du 8 décembre 1777. Madame Adélaïde, à son tour, par acte authentique passé devant Thibaut, notaire à Versailles, le 14 décembre suivant (2), en fit donation entière et définitive à Françoise de Chalus, duchesse de Narbonne-Lara, sa dame d'honneur et fidèle compagne, qui devait la suivre plus tard en exil. Cette dame était la mère du brillant comte de Narbonne, qu'on disait fils de Louis XV, qui devint ministre de la Guerre en 1791, et mourut en 1813 général de l'Empire, après mille aventures romanesques.

Trois ans après, au commencement de 1781, une curieuse combinaison, dont les secrets motifs nous échappent, vint annuler ces dispositions. Le Roi, d'accord avec Madame Adélaïde, décida de révoquer son brevet du 8 décembre 1777, de frapper par suite d'annulation l'acte fait au profit de la duchesse de Narbonne, et d'accorder à celle-ci, pour la dédommager, une indemnité de 40,000 livres. Un arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 1781 sanctionna cet arrangement, prononça le rapport du brevet de 1777, déclara nulle la donation à la duchesse de Narbonne, ordonna la réunion du jardin en question au domaine du parc de Versailles, pour être régi et administré avec les autres domaines de Versailles par le prince de Poix, et, pour indemniser la

(1) Coll. pers.

(2) Minutes de M[e] Langlois, notaire.

duchesse de Narbonne, lui attribua une somme de 40,000 livres, à prendre en quatre annuités sur les revenus de Versailles. Quittance régulière de ce paiement fut donnée par acte notarié du 12 mai 1781 (1).

Madame Adélaïde reçut tout de suite une large compensation; ce fut le don en pleine propriété de l'Ermitage, devenu libre, comme on l'a vu, par le décès du marquis de Marigny. C'était peut-être la raison de la révocation du don de 1777, qu'on pouvait juger surabondant. Mais le Roi n'y gagnait rien, puisqu'il payait 40,000 livres à Mme de Narbonne. En outre, celle-ci, se voyant dépossédée, s'empressa de couper et de vendre tous les arbres, de sorte que le domaine royal ne reprit qu'un terrain nu, défoncé, en fort mauvais état, dont il ne tira d'ailleurs aucun parti.

Deux ans plus tard, le 7 octobre 1783, le Roi donnait, par brevet, la jouissance de ce même terrain au marquis de Cubières, qui allait être le véritable créateur du merveilleux jardin que nous ferons connaître.

C'était une curieuse figure de courtisan du XVIIIe siècle que Simon-Louis-Pierre de Cubières, marquis de Cubières, né en 1747 dans un petit village du Languedoc. A seize ans, entré aux pages du Roi par la protection de son oncle le cardinal de Bernis, il y avait été distingué par sa vivacité d'esprit, son enjoûment, sa gaîté. Doué d'une jolie figure et d'un cœur sensible, tournant facilement un madrigal, chantant agréablement, ayant en même temps l'amour de la nature et la passion des sciences, ce qui était alors fort à la mode, il ne tarda pas à faire son chemin à la Cour, devint capitaine des pages, puis écuyer de Madame Clotilde. En 1772, il présenta à Versailles son jeune frère, Michel de Cubières, qui fut nommé écuyer de la comtesse d'Artois. La singulière histoire de ce dernier a été spirituellement contée par Monselet; il n'est pas inutile de la rappeler sommairement. A dix-neuf ans, il était au séminaire de Saint-Sulpice; il en fut chassé pour avoir composé et publié, dans l'*Almanach des Muses*, une pièce de vers fort peu orthodoxe, intitulée : *Saint Jérôme à une dame romaine.*

Le jeune abbé prit alors le titre de chevalier et se mit à écrire ou improviser avec une facilité prodigieuse, souvent déplorable,

(1) Minutes de Me Langlois, notaire.

toutes sortes de poésies sérieuses ou légères au gré des amateurs, sonnets, odes, élégies, épithalames, etc... Admirateur fervent, puis disciple de Dorat, il en devint la doublure au point de partager avec lui les bonnes grâces de la comtesse Fanny de Beauharnais, qui tenait salon littéraire, de composer, dit-on, pour elle les vers qu'elle signait, et de se faire, enfin, appeler Dorat-Cubières après la mort de celui qui l'avait initié à tant de faveurs. On verra plus tard qu'il devint, sous la Révolution, le poète et l'admirateur, d'abord des Girondins, puis des plus farouches Jacobins, et répudia alors ce surnom de Dorat. Au temps de Louis XVI, il était fort goûté à la Cour pour sa verve inépuisable. Son frère aîné n'avait pas à se repentir de l'avoir présenté.

En 1775, lors du mariage de Madame Clotilde avec le futur roi de Sardaigne, le marquis de Cubières accompagna cette princesse en Italie, où il fit un agréable séjour et compléta son éducation artistique. Il visita ensuite la Suisse, où il fut reçu par Voltaire, avec lequel il noua d'amicales relations.

Rentré en France en 1777, il fut nommé écuyer du Roi et sut gagner les bonnes grâces de la jeune Reine en lui donnant un concours utile pour l'organisation des fêtes de Trianon. C'est lui qui était chargé de recruter les acteurs ou chanteurs dont on avait besoin.

Le 5 octobre 1777, Voltaire, lui écrivant de Ferney en réponse à une lettre en vers, le complimentait sur sa grâce et son humeur légère, et ajoutait en prose : « Je vois que vous avez ressaisi votre droit d'aînesse et que vous faites d'aussi jolis vers que Monsieur votre frère, le chevalier. »

Enfin, le marquis de Cubières ne se contentait pas de ces travaux frivoles; il se livrait avec passion à l'étude des sciences naturelles et s'appliquait à composer, dans son logis de Versailles, ce qu'on appelait alors un *cabinet*. Nous avons de lui une amusante et copieuse correspondance qu'il entretint pendant plus de trente ans, à partir de 1766 (1), avec une demoiselle Pauly, dont le père était alors attaché à la Petite Ecurie du Roi à Fontainebleau. Il recevait d'elle des paniers de raisin, des boîtes de sucre d'orge de Moret, mais aussi, et surtout, de pré-

(1) Coll. pers.

cieux échantillons minéralogiques, des oiseaux à empailler, des plantes à dessécher pour son herbier. En avril 1777, il lui écrivait :

Je ne suis sorti que de ce matin de l'extase où m'avaient jeté les merveilleux échantillons d'histoire naturelle que vous m'avez envoyés pour l'embellissement de mon cabinet, et je suis très déterminé à garder le secret là-dessus de peur que M. de Buffon, ayant connaissance de mes trésors, ne soit tenté de me les enlever pour les placer au cabinet du Roi...

Puis, il la remerciait du beau chat-huant qu'elle venait de lui expédier. Quelque temps après, il la remerciait encore d'un superbe milan et d'un tiercelet qu'il faisait empailler, puis d'un assortiment de minéraux et de fossiles. Il ne tarissait pas sur les richesses de son cabinet. En échange, le marquis adressait à son aimable correspondante des pièces de comédie à jouer en société, la renseignait sur les nouvelles de la Cour et du théâtre, se chargeait de ses commissions à Versailles, comme, par exemple, de lui faire obtenir un clavecin par M. de la Ferté, intendant des Menus.

Tel était M. de Cubières, courtisan habile, un peu poète, artiste et savant naturaliste suivant les heures, qui devenait en octobre 1783, par la faveur du Roi, l'heureux possesseur, pour sa vie durant, de l'ancien jardin de Mme de Brancas et de Mme de Narbonne. Il trouvait le terrain, naturellement marécageux, resté inculte depuis deux années, dans un état lamentable ; ce n'était, écrit-il plus tard, que « trous et fondrières ». La duchesse de Narbonne ayant fait enlever tous les arbres, dont beaucoup, provenant des quinconces, avaient plus de cinquante ans, le sol avait été bouleversé. Au milieu était un vaste et profond marais rempli d'eaux croupies d'où s'échappaient des exhalaisons fétides.

Le marquis de Cubières va transformer tout cela et se met à l'œuvre avec ardeur dès l'automne de 1783. Il creuse une petite rivière qui assainit le terrain, remanie entièrement le sol, rapporte de la bonne terre sur 3 pieds de hauteur, puis se procure des arbres d'essences diverses, les plante avec soin et entreprend de créer là un jardin digne de l'attention des amateurs. Le 24 octobre, il écrit à Mlle Pauly qu'il a obtenu du prince de Poix, régisseur de Versailles, d'agrandir un peu son terrain et qu'il va avoir beaucoup à planter. Son domaine occupe tout l'espace entre la rue

de Maurepas, récemment construite, le mur du parc de l'Ermitage occupé par Mesdames, le chemin dit de l'Ermitage, et l'ancien jardin de Lebel dont jouit, depuis plusieurs années, Pierre Boucheman, concierge du Château.

Le 20 janvier 1784, M. de Cubières s'adresse à Mlle Pauly pour avoir 24 belles treilles de Fontainebleau, et même plus si c'est possible, en lui promettant de planter un bosquet à Bacchus en son honneur. Le lendemain, 21 janvier, il lui demande encore une vingtaine au moins d'aliziers de 13 à 14 pieds de hauteur, 100 genévriers avec leurs mottes, des néfliers, des chasselas, etc...

En février 1784, il obtient du Roi une nouvelle faveur; c'est d'abord l'acquisition, moyennant 1,200 livres, d'un droit de passage sur la propriété Bazire, rue de Maurepas, puis l'achat et le don de jouissance du petit terrain au n° 31 actuel. Grâce à cette annexion, le domaine de M. de Cubières a un accès direct et commode sur la nouvelle rue de Maurepas, en outre de la sortie qu'il conserve sur la rue de l'Ermitage. Pour remédier à la grande différence de niveau existant entre le sol du jardin et celui de la rue, une rampe est pratiquée en face de la porte, à droite le long du mur de l'Ermitage. Enfin, à gauche, en aile sur la rue, afin de laisser l'entrée libre, une petite maison est construite, avec deux étages seulement. Elle est assez exiguë, car elle ne comprend que deux ou trois pièces par étage, mais la salle à manger et le salon seront suffisants pour les réceptions intimes du marquis de Cubières. D'ailleurs, l'ancien pavillon de Mme de Brancas, donnant au fond du jardin sur le chemin de l'Ermitage, est rétabli et agrandi sous l'apparence d'une chaumière; c'est là que sont installées les collections qui font la joie et l'orgueil du marquis. Il y ajoute un cabinet de physique et de chimie et quelques objets d'art.

Le jardin lui-même est dessiné à l'anglaise, suivant la mode du jour, avec grotte, bosquets, rivière serpentant dans la prairie.

Au milieu d'un bouquet d'arbres, à l'entrée d'une belle pelouse, s'élève un petit temple grec d'apparence rustique à l'extérieur. Comme façade, deux gros troncs d'arbres forment les deux colonnes du péristyle; le fronton triangulaire, les murs sont recouverts de mousse et seront bientôt garnis de plantes grimpantes, rosiers, vigne vierge, jasmin de Virginie. A l'intérieur, au contraire, dès qu'on a franchi la haute porte à deux

vantaux qui s'ouvre sous le péristyle, on se trouve dans une élégante salle ronde, entièrement décorée de jolies peintures représentant des Nymphes de la musique et de la danse, avec de gracieux entrelacements de guirlandes de fleurs. Le plafond est en forme de dôme et orné dans le même goût. Quatre grandes niches, cachées sous les boiseries dans les angles de la pièce arrondie intérieurement, mais carrée extérieurement, servent à placer des musiciens, qui, sans être vus, surprendront le visiteur par un concert inattendu.

Tel est le petit temple que M. de Cubières fait construire et orne, écrira-t-il, à la manière d'Herculanum et Pompéi. Il existait encore, il y a une dizaine d'années, et celui qui écrit ces lignes l'a maintes fois visité.

En 1784, le jardin est entièrement planté, garni de fleurs, mais les arbres sont encore bien jeunes. M. de Cubières écrit à M[lle] Pauly :

Vous êtes un bijou! vous êtes un ange! vous êtes tout ce qu'il y a de plus aimable sur la terre et dans le ciel! J'ai reçu tout ce que vous avez eu la bonté de m'envoyer et je ne puis vous renvoyer en échange que quatre-vingt mille millions de remerciements. Si tout ça prend comme mes arbres, ça fera une belle pépinière. Vraiment, j'ai de l'ombre dans mon jardin! sans compter même celle qui est dans la maison. J'ai de l'ombre partout, — il est vrai que ce n'est que le soir; qu'importe! et qui est-ce qui m'oblige à m'y promener à midi? — Le rosier jaune sera dans la place qui lui sera la plus favorable. Je souhaite que le vôtre soit toujours fleuri...

En 1785, M. de Cubières saisit l'occasion d'un voyage en Angleterre pour y étudier soigneusement les méthodes anglaises d'horticulture et rapporter différents échantillons. Puis il se fait envoyer de Fontainebleau des grès, avec lesquels il se construit un rocher. Il le couvre de morceaux de cristal de roche et écrit à M[lle] Pauly, le 9 mai 1787, à ce sujet, en la remerciant en même temps d'une romance qu'elle lui a adressée :

Je vous rends mille grâces, Mademoiselle, de la jolie chanson que vous avez eu la bonté de m'envoyer; je vais la coucher tout de son long sur mon cahier, avec son accompagnement; puis je prendrai, pour la chanter, la naïveté d'une vierge de vingt ans.

Je n'ai plus besoin de pierres de Fontainebleau. Depuis que j'ai fait un rocher de cristal de roche, je trouve vos grès trop sombres et trop tristes...

Les arbres poussent, le jardin devient charmant, mais la

Révolution approche, et l'on se demande comment le marquis de Cubières pourra conserver sa tête d'abord, puis ses collections et son cher jardin, en échappant à l'échafaud et à la confiscation.

Il fit pourtant courageusement son devoir auprès du Roi. Le 17 juillet 1789, il accompagnait Louis XVI à Paris, à l'Hôtel de Ville. En revenant par le quai, un coup de fusil fut tiré de l'autre rive par un inconnu, et la balle traversa le chapeau de Cubières, à cheval en avant du carrosse royal. Le marquis pensa que la vie de son souverain était menacée et il vint se placer devant la portière pour le protéger.

Le 5 octobre, il fut l'un de ceux qui coururent chercher Louis XVI chassant dans les bois de Meudon, tandis que la populace parisienne envahissait Versailles. Le 6 octobre, il suivit la famille royale à Paris.

Mais M. de Cubières n'en conserve pas moins son domicile à Versailles, et c'est là qu'il continue tranquillement de s'occuper d'horticulture et d'histoire naturelle, sans paraître s'inquiéter de la Révolution. On lit dans le *Journal* du gouverneur Morris, ambassadeur des Etats-Unis, à la date du 16 mai 1791 :

Ce matin, je m'habille aussitôt après le déjeuner et je vais à Versailles. Je dîne avec M. de Cubières qui nous donne un repas excellent. La société est assez nombreuse. Il possède un joli petit cabinet d'histoire naturelle et beaucoup de petits produits des beaux-arts. Je lui dis qu'avec ses connaissances en chimie et en minéralogie, il ferait sa fortune en Amérique. Je m'en vais à cinq heures au lieu de me promener dans son jardin...

On voit que jusqu'ici l'ancien courtisan de Trianon, écuyer du Roi, vit bien à Versailles, reçoit chez lui des invités de marque et leur fait visiter sans crainte ses collections et son jardin.

Cependant, en septembre 1791, la *Déclaration des Droits de l'Homme* prescrivait la réunion au Domaine de la nation de tous les biens appartenant au Roi lors de son avènement au trône, sans tenir compte des donations faites par lui. Cubières, investi par une libéralité royale de la jouissance d'un morceau du parc de Versailles, était directement menacé. Mais cette belle Déclaration disait tant de choses, que l'application en paraissait lointaine. Aussi bien, Cubières devait se croire personnellement

protégé par les nouveaux amis de son frère le chevalier, qui avait embrassé avec une ardeur étonnante les principes révolutionnaires. Le salon littéraire de la comtesse Fanny de Beauharnais était le rendez-vous des hommes politiques les plus en vue; Michel de Cubières s'était mis à leur remorque et versifiait en leur honneur; en 1792, il célébrait le patriotisme de la fougueuse Olympe de Gouges, puis s'attachait intimement à Chaumette, dont il allait devenir le secrétaire et collaborateur.

D'autre part, Mlle Pauly, la fidèle correspondante du marquis, paraît avoir été, dès cette époque, peut-être par l'entremise du chevalier, liée d'amitié avec Joséphine de Beauharnais. On sait que celle-ci venait faire de fréquents séjours à Fontainebleau, chez sa tante la comtesse Fanny; elle dut y rencontrer Mlle Pauly, amenée par les Cubières, et se lia avec elle. On verra que cette amitié fut durable et particulièrement profitable au marquis, lorsque la jolie créole fut devenue la femme du général Bonaparte. En 1792, Joséphine de Beauharnais n'était pas sans quelque crédit à la Convention. M. Fr. Masson, dans un de ses livres si intéressants, fait remarquer qu'elle écrivait le 26 novembre 1792 à Servan, alors ministre, pour lui recommander le citoyen Pauly et le faire nommer commissaire des guerres. Ce protégé, dont elle vantait le mérite, devait être le père de Mlle Pauly, dont Cubières parle à plusieurs reprises dans ses lettres.

Mais, en 1793, toutes ces puissantes protections disparaissent. Les Girondins qui fréquentaient chez les Beauharnais sont emprisonnés ou guillotinés; la comtesse Fanny est à Sainte-Pélagie, Joséphine aux Carmes. Dorat-Cubières ne songe qu'à se sauver lui-même en redoublant de platitude devant les puissants du jour, en leur dédiant des poésies dans le genre de celle-ci :

> Salut, Hébert! et salut, Pache!
> Rivaux des Brutus, des Caton!
> Permettez que ma muse attache
> Un brin de chêne sur vos fronts...
> Etc...

Promu par Chaumette aux fonctions de greffier adjoint de la Commune, il n'osait même pas, en juillet 1793, intervenir en faveur d'Olympe de Gouges, envoyée à l'échafaud.

A cette époque terrible, le 30 novembre 1793, survient un

décret spécial qui frappe d'annulation toutes donations de terrains faites par les rois à des particuliers, et ordonne la confiscation et la vente publique de ces biens indûment aliénés. Une exception est faite pour les terres vaines et vagues concédées à charge de défrichement, ou les palus et marais donnés à charge de desséchement. L'ancien marquis de Cubières est, cette fois, sérieusement inquiet, mais il ne perd pas courage, et, plus brave que son frère, il ne craint pas de se compromettre pour sauver son jardin. Il adresse, le 9 janvier 1794, aux administrateurs du département un mémoire habilement rédigé, où il expose qu'il a transformé à ses frais en un beau jardin planté d'arbres rares un terrain inculte à l'état de marécage dangereux pour la santé des habitants du quartier. Il réclame à son profit l'application de l'exception admise par le décret et l'acquisition en pleine propriété de son terrain suivant estimation de sa valeur en 1783.

Ce curieux mémoire, signé : *Cubières l'aîné*, présentait le danger d'appeler trop l'attention sur le passé royaliste du signataire. Le marquis fut dénoncé comme suspect, et le 19 mars 1794 envoyé à la prison des Récollets. Pour la première fois depuis dix ans, il ne vit pas l'éclosion du printemps dans son jardin. La prison versaillaise était petite, malsaine, et bondée d'anciens serviteurs du Château tristes et découragés. Cubières, lui, avait gardé sa belle humeur; il s'appliqua à relever le moral de ses compagnons de captivité, à les égayer; il organisa des séances littéraires où chacun à son tour était tenu d'apporter son contingent.

Les semaines, les mois passèrent ainsi ; à la fin de juillet, on apprit avec transports la chute de Robespierre, et bientôt la plupart des prisonniers furent rendus à la liberté. Cubières retrouva son jardin intact. Sauf quelques accidents de santé causés par son fâcheux séjour aux Récollets, il était sorti heureusement de la période redoutable.

Mais le Domaine ne lâche pas facilement sa proie, et en l'an IV, à Versailles, l'Administration s'occupait activement de réaliser les biens nationaux. Heureusement, Joséphine de Beauharnais, l'amie de Mlle Pauly, était devenue Mme Bonaparte. Grâce à elle, M. de Cubières fut admirablement accueilli par le ministre des Finances, ainsi qu'il le raconte à Mlle Pauly, comme on va le voir :

Grâce à la lettre de la très excellente dame, j'ai été reçu par M. le mi-

nistre des Finances de la manière la plus distinguée et la plus obligeante.

Nous avons renoué une légère connaissance que nous avions faite autrefois; il m'a retenu à dîner et n'a cessé de me témoigner le désir qu'il avait de faire pour Mme B... une chose qui pourrait m'être utile.

Notre dîner, quoique en très petit comité, a été extrêmement gai, et certes! ce n'est pas une chose commune que de voir rire un ministre, et surtout celui des Finances!

J'ai été ce matin inutilement chez Mme B... pour la remercier de l'amabilité du ministre; quant à la sienne, qu'elle ne doit qu'à elle seule, je me propose bien de profiter souvent de la permission qu'elle m'a donnée d'en jouir. Personne ne sait mieux que moi apprécier tout ce que cette dame a de bon, de sensible, d'aimable, etc., etc...

Je vais demain à la campagne, et, dès mon retour, j'irai vous trouver pour vous prier de faire, de votre langue dorée, ouvrir les portes du palais, où, étant seul, j'ai trouvé visage de bois, et ce n'était certainement pas cela que je cherchais.

Il s'agissait, pour le marquis de Cubières, de faire reconnaître d'abord son droit de jouissance valable comme s'appliquant à un terrain défriché, puis d'être autorisé, en vertu d'une loi du 28 ventôse an IV, à en acquérir la nue propriété d'après une estimation aussi modérée que possible. Il réussit à faire accepter ces bases d'arrangement, et, par acte du 28 prairial an IV (16 juin 1796), les administrateurs de Seine-et-Oise vendirent au citoyen Cubières la nue propriété du terrain dont il avait la jouissance, moyennant le prix de 5,344 francs en assignats (soit environ 534 francs en espèces), suivant l'estimation faite par le citoyen Poupart, architecte-expert, nommé à cet effet. Le petit domaine dont M. de Cubières réunissait ainsi entre ses mains les droits de jouissance et de nue propriété était délimité dans l'acte de vente de la manière suivante : tenant d'un côté au levant à la rue Homère (rue de Maurepas), d'autre côté au couchant au chemin qui conduit à l'Ermitage, d'un bout au citoyen Baleine, et de l'autre au chemin projeté en face du boulevard de l'Egalité (prolongement du boulevard de la Reine au delà de la rue de Maurepas).

Grâce à cet heureux arrangement, habilement négocié par le marquis et facilité sans doute par l'appui précieux de Mme Bonaparte, le beau jardin si amoureusement créé et entretenu depuis 1783 échappait définitivement à la confiscation et à la vente publique qui avaient frappé l'Ermitage dès 1793. Bien mieux, au lieu d'un simple droit de jouissance, sa vie durant, M. de Cu-

bières en avait acquis, pour une somme minime, la pleine propriété irrévocable. Il pouvait y planter et semer sans crainte. Aussi ne négligea-t-il rien pour l'embellir.

Justement, à quelques pas de la clôture qui le séparait du petit terrain d'un arpent et demi possédé depuis 1777 par Pierre Boucheman s'élevait un arbre très rare à cette époque, un tulipier dont l'origine était historique. L'amiral La Galissonnière avait rapporté en France, en 1732, pour la première fois des graines de tulipier. Trois de ces graines seulement avaient prospéré et produit des arbres, l'un à Trianon, le deuxième à Choisy-le-Roi, le troisième dans le jardin de Lebel. Mais le premier ayant été foudroyé, et le second détruit par maladresse, celui de Lebel seul subsistait. Le marquis de Cubières ambitionnait vivement la possession de cet arbre ; il résolut de profiter de la combinaison qui lui avait déjà réussi, et commença par acheter de Pierre Boucheman son droit de jouissance au moyen d'un acte sous seings privés du 21 fructidor an IV. Il comptait acquérir ensuite à bon compte la nue propriété, mais un spéculateur versaillais, Baubigny, entrepreneur de constructions et acheteur de biens nationaux, le devança et se fit céder la nue propriété de tout le terrain Boucheman par acte du 16 brumaire an V, moyennant 1,659 francs payables en promesses de mandats, ce qui équivalait à peu près à 300 francs en espèces.

Cubières s'adressa alors à Baubigny qui lui demanda le double de ce qu'il avait payé, et l'informa qu'en cas de refus il se disposait à abattre le fameux tulipier pour en faire des planches. Emu, épouvanté, Cubières paya de suite à Baubigny 600 francs en espèces pour sauver l'arbre et l'annexer à son jardin. Ce fut conclu par acte passé devant Leroy, notaire à Versailles, le 22 ventôse an V.

Ce tulipier, entouré de soins attentifs par son nouveau propriétaire, acquit une vigueur de végétation remarquable. M. de Cubières, qui en était glorieux, imagina d'installer vers le sommet, au milieu des branches, une sorte de corbeille pouvant contenir trois ou quatre personnes et d'établir autour du tronc un petit escalier pour y conduire. Les visiteurs assis dans cette espèce de gondole aérienne s'y trouvaient entourés et couronnés de fleurs. L'heureux propriétaire nommait cette retraite *le Boudoir de Flore* ou *le Nid des Amours.*

En l'an VI, le citoyen Cubières, se qualifiant *négociant, domicilié dans la commune de Versailles, rue Homère, n° 7*, sollicitait de la municipalité un passeport pour l'Italie où l'appelaient, disait-il, ses affaires commerciales et, en outre, des recherches relatives à l'histoire naturelle. Sans rien connaître de ses opérations de commerce, il y a lieu de penser que les goûts et les habitudes de Cubières le portèrent surtout à rapporter à Versailles des graines, des minéraux, des curiosités et des objets d'art pour l'ornement de sa propriété.

En l'an VIII fut fondée à Versailles la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise. Cubières fut l'un des fondateurs et fit partie du premier Comité central chargé de la direction. La Société comptait parmi ses membres : le Premier Consul, dont le domicile indiqué était la Malmaison; Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur, et tous les personnages marquants du département, fonctionnaires, membres de l'Institut, professeurs. Ce fut pour Cubières la source d'occasions nouvelles d'enrichir ses collections et de les faire admirer. Il publia alors en un volume in-8° l'histoire de son tulipier.

Vers la même époque, il fit encore luxueusement imprimer chez Pierres, à Versailles, un curieux ouvrage dont voici le titre :

HISTOIRE ABRÉGÉE DES COQUILLAGES DE MER

DE LEURS MŒURS ET DE LEURS AMOURS

Par S.-L.-P. CUBIÈRES l'aîné, de la Société des Sciences et Arts de Paris, et de celle d'Agriculture du département de Seine-et-Oise.

L'auteur, dans sa préface adressée *aux Femmes*, commence ainsi :

Mon but, en composant cet ouvrage, a été d'écrire pour les femmes; c'est donc à vous, sexe aimable, que je l'adresse et le dédie.

Puis il s'efforce de convaincre les femmes de s'adonner à l'étude des sciences naturelles.

Après cette préface suggestive, Cubières fait la description et raconte les mœurs de toutes les espèces de coquillages, en les

montrant atteints des passions humaines, l'amour, la colère, la jalousie, l'orgueil !

Ce livre est intéressant par lui-même, mais il l'est plus particulièrement en ce qu'il nous fait entrevoir la tournure d'esprit de l'auteur et de son entourage.

On devine que la galanterie, les belles manières, les allures d'ancien régime du marquis de Cubières, aussi bien que sa passion pour les fleurs, n'étaient pas pour déplaire à Joséphine de Beauharnais. Mlle Pauly, d'ailleurs, devait faire partie de la petite Cour de la Malmaison, d'après sa correspondance. Aussi notre marquis devint-il bientôt l'hôte assidu du château. Il y avait échange de plantes entre les deux jardins. Dans une lettre datée de Versailles, et adressée à Mlle Pauly, on lit ceci :

J'ai reçu votre joli petit billet auquel je comptais répondre verbalement, mais la goutte m'a dit : Reste là, et, comme elle m'a pris par le pied droit, j'ai été forcé de lui obéir. Je suis donc obligé de suivre les ordres de cette souveraine des gourmands, et de rester avec elle, ou dans mon lit, ou sur une chaise longue. Aussitôt qu'elle m'aura rendu à moi-même, j'irai à Paris ; j'espère qu'elle me quittera dans quelques jours. *Je vous prie de dire à Mme Bonaparte que c'est là ce qui m'a empêché d'aller lui faire ma cour et de lui envoyer le beau magnolia que je lui ai annoncé.*

M. de Cubières avait alors cinquante-trois ou cinquante-quatre ans ; il avait quelques accès de goutte qu'il attribuait lui-même à sa gourmandise, mais il n'en était pas moins très actif. On le voit, en effet, en ventôse et en thermidor an IX, faire rapidement deux voyages en Italie, s'occuper d'y choisir des objets d'art pour la Malmaison, et aussi d'y rechercher des plantes et arbustes pour son jardin en même temps que pour celui de Mme Bonaparte. Le 18 ventôse, il écrit de Milan à Mlle Pauly :

... Je mettrai tous mes soins à m'acquitter dignement de la commission qui m'a été donnée relativement aux objets d'art.

... *Je croyais vous avoir remis tous les catalogues d'arbres et arbustes dont votre intéressante amie pouvait avoir besoin.* Je m'acquitterai à mon retour de cette promesse.

J'ai obtenu du G^l B... le don d'une statue pour La M... ; je l'ai annoncée par une lettre que j'ai écrite. Cette statue est belle sans doute, mais moins que je ne l'avais cru d'abord. J'ai écrit ce que le général m'avait dit, et le général avait peut-être exagéré par le désir que son présent me parût plus digne de la personne à laquelle il l'offrait.

S'il était encore temps de solliciter la place de conservateur des forêts du département de Seine-et-Oise, vous me feriez un sensible plaisir d'être mon avocat... Ne m'oubliez pas auprès de votre amie. Dites-lui bien que tous mes sentiments la suivent partout et de partout.

Revenu à Versailles au printemps, il retourne en Italie en plein été. Le 27 thermidor an IX, il rend compte à Mlle Pauly de son voyage et de ses démarches dans l'intérêt de Mme Bonaparte. Il a admiré le soleil et les fleurs qui brillaient de tout leur éclat sur le mont Cenis; il a vu le général Jourdan, qui a envoyé des vases, et il recommande de ne pas oublier de le remercier. Il termine en parlant du cœur et de la bonté de Mme B... et lui adresse *mille choses tendres.*

A son retour, il fut nommé *Conservateur des Monuments extérieurs des Palais de Versailles et des Trianons.* Ce fut l'apogée de la fortune du marquis de Cubières. Courtisan habitué de la Malmaison, il y retrouvait les satisfactions de ses goûts. Placé par ses fonctions, à Versailles, dans les meilleures relations avec l'excellent Richard, créateur des jardins de Trianon, avec Duchesne, autre Versaillais remarquable, botaniste, professeur et écrivain, avec les deux Michaux, père et fils, passionnés arboriculteurs, avec tous les amateurs d'horticulture, il en usait au profit de ses plantations, empruntant au Potager des grands châssis de bâche dont il avait besoin, ou se faisant donner des graines et boutures. De 1800 à 1804, il présente à la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise une série de mémoires sur les plantes qu'il cultive, sur les abeilles, sur les arbres à fruits, sur les avantages de l'agriculture. Le 18 mars 1804, il communique une étude intéressante sur un arbre précieux de son jardin; c'est un *érable negundo* à feuilles de frêne, planté par lui, il y a dix-sept ans, qui atteint déjà 11 mètres 3 décimètres de hauteur, et dont le tronc a 2 mètres 6 décimètres de tour. Il fait de même des communications sur divers autres arbres dont on admire chez lui des spécimens superbes : c'est le *Micocoulier d'Amérique*, le *Génevrier rouge de Virginie*, le *Cupressus disticha de la Louisiane* ou *Cyprès chauve*, le *Magnolia auriculata*, et enfin le célèbre tulipier dont il publie, en 1803, pour la deuxième fois, l'histoire.

Dans d'autres mémoires, lus aussi à des Sociétés savantes, Cubières poétisait les mystères d'Isis et le culte de Cérès, célé-

brait les services rendus à l'agriculture par les femmes, et, toujours galant, terminait par ce quatrain sur la création du monde :

> Dieu pour la fin garda son prodige.
> Aussi, la main du Créateur
> Commença vite par la tige
> Pour donner ses soins à la fleur.

Mais des préoccupations financières vinrent troubler ces douces études. Cubières s'était lancé dans des opérations commerciales qui ne devaient guère convenir à ses aptitudes, et qui tournaient fort mal. En 1805, il était gêné. Agé de cinquante-huit ans, il pensa alors à se marier et épousa une demoiselle Marchal, qui lui apportait une dot de 40,000 francs, protégée par un contrat de séparation de biens. Cette petite fortune fut rapidement perdue, et, en 1807, le pauvre marquis vendit sa propriété, moyennant 40,000 francs, à sa femme pour l'indemniser de la perte de sa dot, et peut-être aussi pour se mettre à l'abri de poursuites de créanciers.

Le jardin se ressentit du mauvais état des affaires du propriétaire; une partie en fut convertie par lui en pépinière.

Malheureusement, les choses allèrent de mal en pis, si bien que, le 14 juin 1813, cette belle propriété, si chérie de M. de Cubières, si admirée des connaisseurs, fut mise en vente publique et adjugée moyennant 41,300 francs à un entrepreneur de serrurerie de Paris, grand spéculateur sur terrains, nommé Mignon. Celui-ci s'empressa d'en tirer bon parti en la morcelant. Il commença par vendre plusieurs lots importants en façade sur le boulevard de la Reine, et, dans le fond, sur l'ancien chemin de l'Ermitage. Puis, il imagina de pratiquer parallèlement à la rue de Maurepas, à une cinquantaine de mètres des maisons, une longue ruelle ou impasse, et d'offrir aux propriétaires, en façade de ce côté, d'acheter les parcelles situées devant eux jusqu'à la susdite ruelle, de manière à se donner l'agrément de petits jardins. C'est ainsi que furent créés, de 1813 à 1825, sur les anciens quinconces du parc du Roi, passés aux mains d'abord de Mme de Brancas, puis de Mme de Narbonne, et, enfin, de M. de Cubières, les jardins grands et petits de ce bout du boulevard de la Reine et de la rue de Maurepas.

Que devint, pendant ce temps, l'aimable homme, ancien cour-

tisan de Trianon, écuyer de Louis XVI, guide expert, en matière d'art et de culture des fleurs, de Joséphine devenue impératrice? Sa correspondance avec Mlle Pauly nous échappe à partir de 1802; ses mémoires à la Société d'Agriculture ne dépassent pas 1810; les renseignements nous font défaut. Mais le marquis de Cubières était vieux, ruiné, en proie à de fréquents accès de goutte; il paraît avoir quitté Versailles après la vente de sa propriété. En 1818, il eut une attaque à la suite de laquelle il resta paralysé; il mourut à Paris le 1er août 1821, à l'âge de soixante-quatorze ans. Un de ses anciens collègues de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, le chevalier Challan, qui avait, à diverses reprises, joué un rôle politique important, lui consacra une Notice qui fut lue à la séance du 5 février 1822 et publiée.

Le frère cadet du marquis, l'ex-chevalier Michel de Cubières, l'avait précédé d'une année dans la tombe. Ce singulier personnage, qui, depuis la Révolution, se faisait appeler Cubières-Palmezeaux, avait continué d'asservir tristement sa muse à tous les régimes.

Le morcellement et les ventes, opérés par M. Mignon, avaient laissé intacte la partie centrale de l'ancien jardin Cubières. On pouvait encore y admirer les groupes des plus beaux arbres, le petit temple grec, même le fameux tulipier qui se trouvait adossé au mur de clôture de l'impasse. La maison et l'entrée donnant sur la rue de Maurepas avaient été aussi conservées. La propriété restait donc bornée à droite, sur sa plus grande longueur, par le parc de l'Ermitage ou ce qui en avait été détaché, au fond et à gauche par les beaux jardins des nos 1, 3, 5, 7 du boulevard de la Reine, puis, par la nouvelle impasse, le dernier petit enclos annexé au no 27 de la rue de Maurepas, et, enfin, par cette rue même, au no 31.

Un riche Hollandais, fixé depuis longtemps à Versailles, M. de Rongé, très amateur de fleurs et surtout de tulipes, commença par louer, puis, en 1826, acheta cette intéressante propriété. Il en soutint l'ancienne réputation acquise par le marquis de Cubières dans le monde des amateurs d'horticulture, mais en modifiant, suivant le goût du jour, le caractère et les attraits du jardin. Au lieu de bosquets mystérieux, de ruisseaux murmurants, de rochers, de grottes, M. de Rongé s'appliqua à aligner soigneusement des plates-bandes de jacinthes, d'anémones,

de primevères, de renoncules, de dahlias, se succédant mathématiquement, suivant les saisons, dans les emplacements les plus favorables. Pour les tulipes, elles reçurent une installation spéciale peu pittoresque, mais savamment appropriée à leurs besoins. Au beau milieu de la pelouse s'étendant devant le temple grec, deux longues plates-bandes, séparées par une allée bien droite, étaient protégées des excès du soleil et des intempéries par une tente en toile. C'est là que des variétés innombrables de tulipes étaient créées, entretenues, perfectionnées par les soins de M. de Rongé et de sa femme, non moins amateur que lui.

La Société d'Horticulture de Versailles, dès sa fondation, en 1840, s'occupa à maintes reprises du jardin Cubières, et deux rapports furent publiés, en 1844 et 1845, sur les tulipes de M. de Rongé, qui obtinrent même une médaille.

Après la mort de M. et de Mme de Rongé, en 1847, leur propriété, mise en vente, fut achetée par M. Thierré, négociant à Paris, qui en améliora sur divers points les dispositions sous la direction du savant et habile M. Philippar, dont le nom n'est pas oublié à la Société d'Horticulture. La rampe étroite et raide qui descendait du niveau de la rue dans le jardin fut remplacée, à l'aide de remblais considérables, par une pente douce, gazonnée, tenant toute la largeur de cette partie de la propriété. L'entrée fut élargie par l'acquisition de l'angle formé par le parc du voisin. Des plantations nombreuses furent faites le long du mur pour masquer la vue des maisons de la rue de Maurepas.

Malheureusement, ces travaux furent nuisibles à plusieurs beaux arbres de la propriété, et, notamment, au célèbre tulipier, qui dépérit rapidement et finit par mourir.

En 1863, les héritiers de M. Thierré vendirent ce qui restait du domaine Cubières à M. Echsbach, négociant à Paris, qui, lui-même, il y a quelques années, le céda à une communauté religieuse ou à une société pour l'établissement d'une pension de famille. Le temple grec a été démoli, les vieux arbres abattus, tous les derniers vestiges de l'ancien jardin ont disparu. Si l'ombre du marquis de Cubières vient errer de ce côté, elle ne doit plus s'y reconnaître.

L'ENFANCE DE MME DE POMPADOUR

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Les historiens de Mme de Pompadour disent qu'elle fut élevée uniquement par les soins de Lenormant de Tournehem, qui passait pour être son véritable père, et lui fit cultiver, dès le plus jeune âge, surtout les arts d'agrément. Quant à son père légal, François Poisson, on le dépeint comme un être absolument ignoble, vicieux, ivrogne, voleur, sauvé de la potence par la faveur de sa fille, qu'il appelait « la p..... du Roi », et faisant rougir celle-ci même par ses propos et sa conduite.

Quelques lettres récemment découvertes dans un ancien château du marquis de Marigny permettent de penser que François Poisson valait un peu mieux que sa réputation, — qu'il avait pour sa fille, alors même qu'elle n'était qu'une jeune enfant, une tendresse et une sollicitude sérieuses, — et que, par ses soins, elle a reçu, au moins à l'âge de sept et huit ans, une éducation morale et chrétienne particulièrement bien dirigée.

Les pièces tombées entre nos mains sont de 1729 et 1730; ce sont des lettres adressées du couvent des Ursulines de Poissy à François Poisson, alors en Allemagne, lui donnant des nouvelles circonstanciées de sa « chère fille Reinette ». (C'était le petit nom donné familièrement à Antoinette Poisson.)

Il est utile de rappeler les circonstances qui expliquent cette correspondance.

François Poisson s'était marié en deuxièmes noces, en 1718, avec une demoiselle de La Motte, fille d'un fournisseur général des vivres de l'Hôtel des Invalides. Il en avait eu trois enfants : Antoinette, née le 29 décembre 1721, destinée à devenir la cé-

lèbre favorite ; une seconde fille, nommée Françoise, née en 1724, morte en bas âge ; et un fils, Abel, né en 1725, futur marquis de Marigny.

François Poisson ne manquait ni d'instruction, ni d'intelligence, car il était commis principal des frères Pâris, les riches financiers, et paraît avoir dirigé pour eux de nombreuses et importantes affaires. En 1726, les Pâris furent accusés de fraudes dans une entreprise de fournitures militaires ; ils échappèrent aux poursuites à cause de leurs puissantes relations, mais leur commis principal fut déféré à une commission spéciale. François Poisson s'enfuit prudemment à l'étranger, tout en protestant de son innocence ; il fut condamné par contumace à être pendu. Il ne cessa, dès lors, de réclamer la revision de son procès, mais n'obtint qu'en 1733 l'autorisation de rentrer librement en France pour se justifier. Une commission nouvelle, nommée par le Roi, fit une longue et minutieuse instruction à la suite de laquelle, en 1741, elle rendit une sentence cassant celle de 1726, réhabilitant François Poisson, et reconnaissant même, en principe, son droit à une indemnité. Il est à remarquer en outre que, dès le mois de juillet 1741, Poisson fut chargé par le Gouvernement d'une importante mission commerciale en Westphalie, et qu'il fut, à ce titre, accrédité auprès des représentants de la France dans les termes les plus flatteurs. D'autre part, il faut reconnaître qu'à cette époque, la jeune Antoinette, récemment mariée, en mars 1741, à Lenormant d'Etiolles, ne jouissait pas encore de la faveur du Roi et n'a pu, par conséquent, en abuser au profit de son père.

On voit, par ces explications, qu'en 1729, François Poisson était depuis trois ans hors de France, éloigné de sa fille qui n'avait que cinq ans lorsqu'il l'avait quittée. Malgré ces circonstances fâcheuses, il s'était préoccupé des soins matériels et moraux à donner à sa petite Reinette et, se méfiant sans doute avec raison de sa femme, il avait eu l'excellente idée de faire mettre l'enfant en pension au couvent des Ursulines de Poissy, où elle retrouvait deux de ses tantes entrées en religion sous les noms de sœur Sainte-Perpétue et sœur Sainte-Elisabeth. Reinette, recommandée spécialement à la Supérieure, était donc en même temps sous la surveillance affectueuse de ces deux respectables dames.

Sur les sept lettres en notre possession, six sont de la Supérieure et une de sœur Sainte-Perpétue. Quelques-unes sont incomplètes, mais il est facile d'en déterminer les dates par les autres lettres auxquelles elles font suite. Leur authenticité est d'ailleurs parfaitement établie, d'abord par leur provenance qui est certaine, puis par les indications des adresses qu'elles portent, par les particularités de forme, de style, et enfin par les détails qu'on y rencontre sur les familles Poisson et de La Motte.

Voici la première lettre, datée « de Poissy, ce 26 février 1729 » ; il y manque la phrase finale et la signature, mais elle est incontestablement de la Supérieure, dont nous avons plusieurs autres lettres signées :

Monsieur,

Pour vous marquer la disposition où je suis de vous faire plaisir, j'avance de quelques jours le tems que vous m'avez marqué pour vous donner des nouvelles de vostre chère et aimable fille, qui est, Dieu mercy, en parfaite santé. Elle a pourtant esté, depuis ma dernière lettre, un peu indisposée de rougeurs approchant d'une petite rougeole vérolée pour laquelle nous l'avons tenue quelques jours dans son lit chaudement. Elle a eu un petit sentiment de fièvre deux jours ; nous y avons apporté tous nos soins et elle a esté purgée après que tout a esté passé. Il n'y paraît plus ; elle a bon appétit, dort bien et se divertit à merveille, et n'a rien perdu de son embonpoint. Je luy ay demandé aujourd'huy sy elle pensait à son cher père ; elle m'a répondu que ouy et qu'elle espérait le voir bientost, qu'elle en avait bien envie et priait le bon Dieu de le conserver en bonne santé. C'est ce que l'on luy inspire tous les jours. Nous ne manquerons pas de suivre vos intentions pour son escriture aussytost que la saison le permettra, afin que vous ayez la consolation de recevoir de ses nouvelles par elle-mesme. Elle est toujours très aimable et fort chérie dans nostre maison où nous apportons tous nos soins pour vous la conserver. N'en soyez pas en peine ce caresme, car ces jeunes enfans, dès qu'elles ont quelque incommodité, l'on y apporte tous les ménagemens nécessaires, et mesme au gras sy cela est nécessaire ; quand elles font maigre, elles ont toujours du poisson ou marée à diner, comme matelotes, carpes, raye, merlan, morue ou goujons ; le soir, riz bouilli ou des œufs. Vous pouvez compter, Monsieur, que nous leur servons de mère quand l'on nous les confie, et que vostre recommandation par-dessus m'engage à n'y rien négliger. Ma lettre, Monsieur, sera datée au commencement et à la fin, parceque j'avais dessein de vous obliger en avançant, mais comme j'étais à la fin de la première page, je pensay qu'entre six et huit jours je pourrais peut-être recevoir de vos nouvelles ou peut-être il faudrait que je répondisse promptement ; qu'il valait mieux m'en tenir à ce que vous m'aviez fait l'honneur de me marquer. Ainsy, cette dernière date sera du mesme quantiesme que ma dernière, quoy que

je n'en aye point receu de vous, ce qui ne laisse pas de m'inquiéter, craignant que vous ne soyez malade ou que la mienne ne vous aye pas esté rendue. Je souhaite de tout mon cœur que ce ne soit ny l'un ny l'autre. Je puis vous assurer, en finissant, que votre chère et aimable fille est toujours... (*Le reste est déchiré.*)

En tête de la lettre, on remarque cette mention écrite d'une autre encre et probablement de la main de Poisson :

R. le 24 mars par l'abbé Cruse.
J'ai encore répondu le 10 avril suivant par Mme de La Motte.

La deuxième lettre, de la même écriture que la première, n'est pas datée, mais on va voir qu'elle lui fait suite et doit être du mois d'avril 1729 :

Je vous avoue, Monsieur, que vostre lettre m'a fait un vray plaisir, car j'étais fort en peine et craignais que les miennes ne vous fussent pas rendues, ou que vous fussiez malade, ne l'ayant receue que le premier d'avril avec le louis que vous envoyez à Mademoiselle vostre fille pour ses menus plaisirs, à quoy il sera employé selon vos intentions. M. Crouse, aumônier de M. l'Ambassadeur de Danemark (1), m'a fait rendre la vostre dans une lettre de luy, dans laquelle était le louis. Vostre chère fille, Monsieur, vous remercie et vous est fort obligée ; elle vous prie de la venir voir bientost, qu'elle s'ennuye beaucoup d'estre sy longtemps sans avoir l'honneur de vous embrasser. Sa santé est toujours très bonne. Elle a fait gras une partie du caresme. Soit en gras, ou en maigre, elle a un appétit qui fait plaisir ; elle n'est point difficile et trouve tout bon, et ne perd rien de son embonpoint non plus que de ses manières aimables ; elle est toujours très chérie chez nous. Madame sa mère doit la faire aller à Paris à Pasques pour luy faire faire un corps ; elle dit bien qu'elle nous la renverra quand elle sera de retour, je ne manqueray pas de vous en mander des nouvelles. Quand l'on luy a dit qu'elle irait à Paris, elle a bien pleuré, disant qu'elle ne voulait pas s'en aller ; il ne paraît pas que Madame sa mère veuille la reprendre, mais comme elle n'est pas venue la voir ny Mme La Motte, elles sont bien aises de l'avoir quelques jours auprès d'elles. Elle continue ses prières pour la conservation de son cher père, et est très reconnaissante de toutes vos tendresses pour elle. Aussy tost qu'elle sera de retour, l'on luy montrera à escrire.

Ma Sœur Sainte-Elizabeth et de Sainte-Perpétue vous sont fort obligées de vos honnestetés et redoublent leurs soins et tendresse pour vostre chère et aimable fille. Elles se donneraient l'honneur de vous en assurer elles-mesmes sy elles ne craignaient de trop augmenter les...

(1) On sait, d'autre part, que l'ambassadeur de Danemark portait intérêt à François Poisson.

On devine, dans les lignes qui précèdent, les appréhensions relatives à la conduite de la mère de l'enfant. François Poisson a dû évidemment exprimer le désir de soustraire sa fille à l'influence maternelle, mais la Supérieure ne peut refuser à Mme Poisson et à la grand'mère, Mme de La Motte, d'emmener l'enfant chez elles à l'occasion de Pâques.

Les mêmes difficultés, les mêmes défiances à l'égard de Mme Poisson se retrouvent dans une troisième lettre, signée et datée du 25 juin 1729 :

Monsieur,

Je suis bien mortifiée que Mme Poisson ait gardé sy longtems vostre lettre. Je ne l'ay receue que le vingt-trois de juin, jour qu'elle nous a renvoyé Mademoiselle vostre fille en fort bonne santé, à qui elle a fait faire un corps neuf et plusieurs fourreaux d'indienne et de toile fort propres. Elle l'a gardée chez elle quatre semaines et luy a fait bien de l'amitié. Elle est toujours fort aimable. L'on va travailler à la faire escrire et avancer afin qu'elle puisse elle-mesme vous donner de ses nouvelles et s'informer des vostres, dont j'estais, je vous assure, très en peine, ayant esté aussy des tems sans me donner l'honneur de vous escrire par ce qu'une personne du Meny avait dit que vous estiez en chemin pour revenir. Cependant le tems s'écoulait toujours sans apprendre aucunes nouvelles. Je m'en suis informée plus particulièrement, l'on me dit que cela n'estait pas sûr; je me déterminai à risquer une lettre que j'ay mise à la poste le dix-neuf de ce mois à l'adresse ordinaire. Comme je crains que vous ne la receviez pas et que j'ay ressenti quand l'on attend quelque lettre qui n'arrive pas l'inquiétude que cela cause, je ne perds pas de tems aussy tost la vostre receue qui me paraît avoir esté bien retardée par sa date, je mets celle-cy à l'adresse que vous me marquez. Je prends, Monsieur, toute la part possible au bonheur que le bon Dieu vous fait esprouver; il n'abandonne pas ceux qui mettent leur confiance en luy, et ce n'est qu'à ses amis qu'il fait part des afflictions et tribulations; il récompense dès cette vie l'usage que vous en faites. L'on ne peut voir vos sentimens sans en ressentir de la consolation, j'en ay eu beaucoup de voir et d'apprendre la justice que l'on rend à vostre mérite. Je souhaite et demande à Dieu qu'elle vous soit rendue partout et que nous puissions avoir bientost l'honneur de vous revoir. Je serais ravie d'avoir quelque chose de bon à vous mander sur vos affaires, mais je n'en scay aucunes nouvelles, et n'en entends point parler. Nous n'avons point veu Mme de La Motte ny Mme Poisson depuis qu'elle a amené Mademoiselle vostre fille. Elle l'a envoyé prendre icy par M. de La Motte, et c'est luy qui l'a ramenée en venant à Poissy, les jeudys, mais il n'est pas venu au parloir en la venant quérir ny en la ramenant. Il y vient très rarement, mais quelquefois il l'envoye quérir avec sa cousine de Blois, pour les faire dîner avec luy quand il n'a pas de monde, et s'entretient avec elles; il leur fait bien de l'amitié. Soyez très en repos, Monsieur, au sujet de Mademoi-

selle vostre fille, et comptez toujours sur nostre affection et attentions pour elle qui me prie de vous assurer qu'elle ne souhaite rien tant que l'honneur de vous voir et de vous embrasser. *Ses chères tantes de La Motte* (1) *et de Sainte-Elisabeth* pareillement en ont un empressement qui ne se peut exprimer, et vous sont fort obligées de vostre souvenir. Vous pouvez compter du réciproque de nostre part devant Dieu. Continuez s'il vous plaist à nous donner de vos nouvelles, et me croyez très sensible à ce qui vous regarde et avec toute l'estime possible,

Monsieur,

Vostre très humble obéissante servante,

Sœur C. DE SAINT-JOSEPH, Supérieure j. d.

De Poissy, ce 25 juin 1729.

Voici la quatrième lettre de la même main, datée du 9 septembre 1729 :

Que pensez-vous, Monsieur, d'estre sy longtems sans recevoir de mes nouvelles ? J'en attendais toujours de vous, en ayant escrit deux sans en avoir receu aucune réponse. Je ne scay sy c'est qu'elles ne sont pas venues jusques à moy, dont je serais très fâchée, me mettant fort en peine. La dernière que je reçus de Mme Poisson, quand elle renvoya vostre aimable et chère fille, estait décachetée et à moitié déchirée. Elle a paru très contente de sa chère fille; nous le sommes pareillement; estant toujours fort aimable et, Dieu mercy, en fort bonne santé. Madame sa mère luy a fait faire un corps bien fait et l'a renvoyée avec quatre fourreaux fort propres; elle en a beaucoup de soin, et d'amitié pour elle, qui a fort bonne grâce et sent tout-à-fait son bien. M. de La Motte envoye tous les jours de marché quelqu'un en savoir des nouvelles, et la fait sortir de tems en tems avec sa cousine de Blois, pour aller dîner avec luy, et l'on dit que tout au long il s'entretient avec elle. Elle ne s'ennuye point chez nous, au contraire ; elle a esté charmée d'y revenir. Le 25 d'aoust, jour de la Saint-Louis, il y a une foire à Poissy; nous l'y avons envoyée avec sa cousine et une de nos tourières qui leur a montré toutes les beautez et raretez, elle les a menées aussy à l'Abbaye où l'on les a fort caressées et trouvées très aimables; elles ont fait demander depuis de leurs nouvelles. Le jour de l'Octave de l'Assomption de la Sainte Vierge, elles ont chanté dans leur classe les vespres de la Sainte Vierge, elles ont esté les principales chantres. Elles s'aiment fort l'une et l'autre et ne vont jamais l'une sans l'autre. Quand M. et Mme de Blois viennent, ils les font sortir toutes deux; ils les doivent envoyer quérir pour aller au Meny à vendanger, mesme avec celles qu'elles aiment le mieux de leur classe, c'est de grande joye pour elles. La maîtresse d'escriture s'y applique fort pour la mettre en estat de vous envoyer de son

(1) Comme on a vu d'autre part que les deux tantes de la jeune fille étaient les sœurs Sainte-Perpétue et Sainte-Elisabeth, on trouve ici l'indication que la première était une demoiselle de La Motte.

escriture, et vous marquer elle-mesme sa tendresse pour vous. Tout son désir est d'avoir l'honneur de vous voir et de vous embrasser; elle vous assure de ses respects, et moy, Monsieur, que j'ay un empressement très ardent de recevoir de vos nouvelles, m'intéressant plus que je ne puis vous dire à ce qui vous regarde, estant avec toute la considération possible,

Monsieur,

Vostre très humble obéissante servante,

Sœur C. de Saint-Joseph, Supérieure j. d.

De Poissy, ce 9 septembre 1729.

La cinquième lettre, non datée, mais paraissant être de novembre 1729, est particulièrement intéressante parce qu'elle est écrite et signée par la sœur Sainte-Perpétue, l'une des deux tantes d'Antoinette Poisson, une demoiselle de La Motte :

Je suis très persuadée, mon cher frère, que vous m'accusez d'indifférence à votre égard puisque j'ay esté sy longtems à vous témoigner la part que j'ay prise à tous les accidens qui vous sont arrivés. Je puis bien vous assurer que personne au monde n'en a esté plus sensiblement affligé que moy, qui ay toujours eu pour vous une véritable estime. Sy je m'étais crue capable de pouvoir vous estre utile en quelque chose et vous consoler dans vos malheurs, je ne me serois point épargnée; je n'ay pu le faire qu'en priant le Seigneur qu'il vous donne la force et le courage, la patience qui vous sont sy nécessaires pour soutenir toutes vos peines avec un cœur généreux et pouvoir les offrir à Dieu qui vous les envoye pour éprouver votre courage et votre fidélité. Je ne doute point que vous ne soyez dans ces dispositions; il y a paru dans toutes vos lettres par les sentimens que vous témoignez avoir pour les personnes qui vous ont fait de la peine. C'est un grand sujet de consolation pour vous, mon cher frère, de voir que le Seigneur vous afflige en tant de manières, puisque vous savez bien que la marque la plus sûre de la prédestination est celle des croix et des afflictions, et que, plus on en a, plus on est aimé et chéri de Dieu.

Notre révérende mère est fort surprise de ne point recevoir de vos nouvelles; elle ne sçait pas sy c'est que l'on retient vos lettres. Tout ce que je sçay, c'est que ma sœur Poisson en a envoyé une toute décachetée. Il est à croire qu'elle les lit toutes avant que de les envoyer; ainsy, mon cher frère, je vous conseille d'escrire plutost par la Poste, c'est la voye la plus sûre sy vous ne voulez pas que ma sœur sache ce que vous faites pour vostre chère enfant. Sous le prétexte qu'elle s'imagine que vous luy donnez beaucoup, elle ne luy donne positivement que son pur nécessaire. Je croy bien que c'est qu'elle n'est pas à son aise, mais l'enfant est très délicate; actuellement elle a un rhume assez considérable; par conséquent, elle a besoin de douceurs. Je ne luy épargne rien parceque je suis persuadée que cela vous fait plaisir et que je ne suis que vostre inclination naturelle. Je vous diray pourtant que le louis que vous luy avez envoyé est employé, et que je luy ay avancé un écu; notre mère supérieure en a le mémoire; sy vous le souhaitez, elle vous

l'enverra, pour voir à quoy elle l'a dépensé; c'est elle qui l'a gardé, et par elle que la dépense s'est faite. Sy vous pouvez luy envoyer encore quelque chose, que ce ne soit point par ma sœur ny par les Invalides (1). Ne vous inquiétez point du rhume de votre chère enfant, j'espère que cela n'aura pas de suite, et ce n'est point négligé. Notre révérende mère a beaucoup d'attentions pour elle, on peut dire même qu'elle l'accable de bontez.

Reinette est toujours aimable à son ordinaire, elle me parle très souvent de vous, elle me dit l'autre jour qu'elle savait bien que vous l'aimez beaucoup, qu'elle n'avait pas le cœur assez grand pour vous aimer autant que vous le méritez, mais qu'elle vous aime de toute l'étendue de son petit cœur, et qu'à mesure qu'elle grandissait, qu'elle sentait son amitié pour vous grandir avec elle. Je ne peux pas vous dire tout ce qu'elle me conte de semblable.

Sy vous m'escrivez, que ce soit par la Poste. Persuadez-vous, mon cher frère, que notre mère et moy ne nous épargnons en rien pour Reinettte, je croy en cela vous donner la marque la plus sincère de l'estime avec laquelle je suis, mon très cher frère,

Votre très humble et très obéissante sœur et servante.

E.-U. DE SAINTE-PERPÉTUE, R. J.

Reinette me prie de vous dire qu'elle vous embrasse un million de fois, et de vous assurer qu'elle le fait tous les jours avant que de se coucher et de se lever. Je croy que vous savez que nous avons un Dauphin, on est dans de grandes réjouissances à Paris. Je souhaite que cela fasse finir vos affaires bien vite et à votre avantage. Notre mère supérieure me charge de vous dire que vous luy devez trois lettres parcequ'elle vous a escrit trois fois sans avoir de réponse, ce qui l'inquiète beaucoup.

Il est curieux d'observer que la sœur de Sainte-Perpétue, qui était, comme on l'a vu, une demoiselle de La Motte, paraissait avoir beaucoup plus d'estime pour son beau-frère Poisson que pour sa propre sœur, qu'elle accuse de décacheter les lettres et de négliger la petite Reinette.

Une sixième lettre, écrite par la Supérieure peu de temps après, et portant en tête l'indication d'une réponse à la date du 4 décembre 1729, donne des détails sur la santé et l'éducation de la jeune pensionnaire :

Monsieur,

Je croy que vous aurez receu des nouvelles de Mademoiselle vostre aimable fille par sa chère tante; durant que j'étais incommodée, elle s'est chargée avec plaisir de vous en faire savoir, et, aussy tost que je me trouve en état

(1) On se rappelle que de La Motte père était fournisseur général de l'Hôtel des Invalides.

de vous en faire savoir, j'en profite pour vous mander qu'elle est beaucoup mieux de son rhume qui a esté très long et violent, c'estait une coqueluche; il y en a en grand nombre à Paris à ce que l'on nous a dit, et aussy de nos costez; mais à présent, elle reprend son embonpoint et est toujours aimable à son ordinaire et pleine de tendresse, respect et reconnaissance pour les bontez de son cher père qu'elle a tout l'empressement possible d'avoir l'honneur de voir et d'embrasser.

Ce rhume reculera un peu son écriture, y ayant six semaines qu'elle n'écrit pas, et ne le fera pas encore sy tost, outre que l'hiver, sy il fait froid, l'on les ménage un peu. Soyez persuadé qu'elle a été bien soignée durant son rhume, elle a passé la moitié des jours dans son lit, le reste du jour elle ne sortait pas d'une chambre où il y avait un peu de feu, tousjours sa boisson chaude, de bonne soupe, bouillon et œufs frais, un peu de confiture ou compote, quand elle est en état de manger, quelquefois un quartier de volaille, et la liberté de jouer et se divertir. Nous la ménageons autant qu'il est possible pour la conservation de sa santé, et son rétablissement quand elle a esté altérée. Je souhaite, Monsieur, la vostre parfaite, et j'aurais une grande satisfaction sy j'apprenais...

Enfin, voici la septième et dernière lettre, de la même provenance, en notre possession :

Monsieur,

C'est encore pour vous donner des nouvelles de vostre chère enfant, quoy qu'elle soit à présent chez Madame sa mère. Deux jours après que j'eus l'honneur de vous escrire qu'elle estait mieux de son rhume, l'on s'aperçut qu'elle estait fort bouffie, et quelques jours après la fièvre la prit; elle l'avait toutes les nuits assez forte, cependant elle ne laissait pas que d'avoir un appétit désordonné et mangeait avec une avidité extrême. Nous avons fait savoir à Madame sa mère sa disposition et que nous craignions que ce fût des vers; elle la prit chez elle pour la faire panser. Nous nous en sommes informées depuis qu'elle est sortye. L'on nous a dit qu'elle n'a plus de fièvre, qu'elle se porte bien, qu'elle est fort aise d'estre auprès de Madame sa mère, et a tousjours son appétit ordinaire. Il y a apparence qu'elle y va rester; ainsy, Monsieur, nous ne saurons plus de ses nouvelles sy certaines; nous ne laisserons pas que de nous en informer souvent, y prenant beaucoup d'intérest et l'aimant tendrement. Elle est tousjours très aimable et d'un agrément qui charmait tous ceux qui la voyaient. Mme de Blois est venue les derniers jours de décembre, elle ne cessait de l'admirer et de la trouver jolie et en bon point. L'on nous a dit, Monsieur, que l'on espérait vous revoir au mois d'avril ou de may; je vous avoue que cette nouvelle me fait un grand plaisir, et je souhaite que l'on rende à vostre mérite toute la justice qui luy est deue, et que rien ne retarde vostre retour pour la consolation de vostre chère famille et de vos amis dont je vous prie, Monsieur, de nous compter du nombre, et d'estre persuadé que nous n'avons pas manqué dans ce commencement d'année de demander à Dieu qu'elle vous soit des

plus heureuses, qu'il vous y comble de ses grâces, bénédictions, prospéritez, et la conservation de vostre santé à laquelle je vous prie d'estre persuadé que nous prenons...

Ces dernières lignes montrent que la lettre est du mois de janvier 1730.

Que peut-on conclure des sept lettres que nous venons de transcrire ?

Elles ne sont évidemment que les fragments d'une correspondance suivie régulièrement entre le couvent des Ursulines et François Poisson, et l'on y devine aisément que la Supérieure répond à des questions, à des recommandations réitérées qui lui ont été adressées. Le soin avec lequel on y rend compte des moindres accidents de santé de l'enfant, les détails qu'on donne sur son éducation, sur les ménagements, les attentions dont elle est l'objet, prouvent assurément une sollicitude inquiète de la part de ce père éloigné pourtant depuis plusieurs années. Ce n'est donc pas un débauché sans cœur, profitant cyniquement de l'inconduite de sa femme pour en tirer quelque argent ; au contraire, il cherche à soustraire sa fille à l'influence maternelle, lui envoie de l'argent en cachette, et n'abandonne nullement à d'autres les droits et les devoirs de la paternité.

D'autre part, il y a lieu, semble-t-il, d'écarter la légende d'après laquelle Lenormant de Tournehem aurait veillé exclusivement à l'éducation d'Antoinette Poisson, considérée comme sa fille naturelle, car il ne figure même pas parmi les visiteurs qui viennent la voir ou la chercher au couvent. C'est M. de La Motte qui envoie chercher l'enfant pour l'emmener chez sa mère ou sa grand'mère ; c'est M. de Blois, un cousin, qui vient souvent la voir et la fait sortir en même temps que sa propre fille. Mme Poisson paie d'ailleurs, à grand'peine, le strict nécessaire, mais ne donne aucun petit supplément pour les soins particuliers qu'exige la santé de Reinette, et la bonne tante, sœur Sainte-Perpétue, est forcée d'avancer pour cela un écu de sa poche et de solliciter un petit envoi du père.

François Poisson n'avait donc aucun doute sur sa paternité ; il aimait tendrement cette petite fille qu'il avait été forcé de quitter, et, du fond de l'Allemagne, il ne cessait de s'occuper d'elle. L'enfant ne fut pas oublieuse. Au couvent, elle adressait chaque jour au ciel de ferventes prières pour son père ; elle pen-

sait constamment à lui, désirait ardemment son retour. Plus tard, devenue marquise de Pompadour, elle continua d'avoir pour lui une vive affection et de reconnaître sa bonté. Dans une lettre du 25 mars 1750 adressée à son frère (1), on remarque ce passage :

... Mon père, qui croit tout quand il est question de ses enfants, et qui s'agite d'abord qu'il est question de leur bien ou de leur mal, est suspect dans de pareilles circonstances, d'autant qu'il croit tout ce qu'il rencontre honnêtes gens, et se prend de reconnaissance pour eux d'abord qu'ils lui font amitié ; ce qui ne lui manque pas quand on sait que c'est mon père. Peut-il être dupe de toutes ces grimaces-là, et n'est-il pas possible de lui mettre en tête que, la faveur partie, il n'en serait plus question. Je lui ai dit cent fois, mais son bon cœur le séduit toujours et lui fait croire les autres comme lui...

Ce langage, cette tendresse s'expliqueraient mal s'il était vrai que François Poisson eût abandonné à Lenormant de Tournehem le soin d'élever sa fille et ne se fût appliqué, comme on l'a prétendu, qu'à exploiter honteusement la faveur de celle-ci, devenue favorite du Roi. Au contraire, la sincère affection de Mme de Pompadour pour son père se justifie par celle que ce dernier lui avait toujours témoignée de son côté et dont nous avons aujourd'hui la preuve. Au lieu d'oublier son père, comme cela aurait pu se faire pendant sa longue absence de 1726 à 1733, Antoinette Poisson ne cessa pas d'entendre parler de lui, et son sentiment naturel d'amour filial fut avivé et entretenu soigneusement par les bonnes Ursulines.

Combien de temps la petite Reinette demeura-t-elle au couvent de Poissy? Venait-elle seulement d'y entrer lors de la première lettre que nous avons relatée de février 1729? N'y est-elle pas revenue après la lettre de janvier 1730 annonçant qu'elle vient d'être emmenée par sa mère? Nous ne pouvons rien affirmer. Mais, en supposant même qu'elle ne soit restée aux Ursulines que pendant une année, elle a dû conserver avec le couvent des relations affectueuses et y faire probablement de fréquentes visites. Elle y était attirée par les amitiés, les câlineries de la Supérieure, de ses deux tantes, sœur Sainte-Perpétue et sœur Sainte-Elisabeth, et aussi par le plaisir de revoir ses amies, no-

(1) *Correspondance de Mme de Pompadour*, publiée par Poulet-Malassis, 1878, p. 40.

tamment sa cousine, Mlle de Blois, son inséparable, avec qui elle était allée à la foire de Poissy, avec qui elle chantait à la chapelle.

Deux faits prouvent bien que la jeune fille, devenue Mme de Pompadour, conserva toujours affection et reconnaissance pour son ancien couvent. Dans le relevé de ses dépenses publié en partie par M. Le Roi, on remarque le paiement de plusieurs mémoires de travaux faits au couvent des Ursulines de Poissy pour une somme totale de 4,908 l. 15 s. 10 d. Puis, dans la liste des pensions servies par elle personnellement, on trouve une rente de 3,000 livres au profit de sœur Sainte-Perpétue, devenue Supérieure du même couvent.

L'influence de cette première éducation religieuse procurée à Antoinette Poisson par son père n'a donc pas été purement passagère; elle avait laissé sur les sentiments de la jeune fille une empreinte durable. Ainsi s'expliquent aussi certaines habitudes de dévotion conservées par Mme de Pompadour, qui contrastaient étrangement avec son inconduite. Il y a lieu de croire que, chez elle, les bons principes reçus d'abord furent malheureusement anéantis par les détestables leçons d'une mère peut-être vicieuse et dénuée de tous scrupules.

LA MORT ET LES OBSÈQUES

DE

MADAME DE POMPADOUR

Mme de Pompadour était d'une santé délicate. On se rappelle ce qu'en disait sa bonne tante, Sœur Sainte-Perpétue, alors qu'une longue et violente coqueluche et un rhume *considérable* avaient fatigué la charmante petite Reinette, âgée de sept ans et demi. Plus tard, elle était restée sujette à de fréquents accès de toux, et, même au temps de sa grande faveur, elle était au régime du lait d'ânesse (1). En 1754, un triste événement vint ébranler gravement cette santé chancelante. La fille unique issue du mariage d'Antoinette Poisson avec Lenormant d'Etioles mourut en quelques jours d'une péritonite. La marquise en éprouva un profond chagrin, et, depuis cette époque, eut des palpitations de cœur, des étouffements, qui l'inquiétèrent au point qu'elle fit son testament en 1757. Néanmoins, ayant la passion du pouvoir et de grands besoins d'argent, par orgueil et par intérêt, elle ne voulait pas déchoir. Elle cacha ses souffrances, dissimula sa mauvaise mine par des artifices de toilette, et continua de mener cette vie écrasante de fatigue que Louis XV imposait à ceux qui l'entouraient.

En 1762, Mme de Pompadour eut, en outre, un mal d'yeux persistant, puis elle commença de maigrir, et ses indispositions ordinaires devinrent plus fréquentes. Le 20 novembre 1763, elle écrivait au maréchal de Contades, gouverneur d'Alsace, avec

(1) *Un document inédit sur la santé de Mme de Pompadour*, interprété par M. le Dr Potiquet (*Chronique médicale* du 15 février 1901).

lequel elle entretenait une correspondance active, la lettre suivante (1) :

M. le m[1] est un peu en déffaut sur lexactitude de mes réponces, car il est très vray que (*malgré le tourbillon ou je vis*) je n'en ay pas obmis une. Jay parlé tres vray à Mr de Guerchy, et d'une façon dont il a dû estre content, je suis fort aise qu'il me rende justice. *Ma santé n'est pas bonne depuis 15 jours, l'hiver est cruel pour moy. Mon œil était rouge ce matin*, ce qui me force à finir cette lettre plutôst que je ne voudrais, mais un mot vous suffira c'est que je vous aime bien sincerement et de tout mon cœur.

20 novembre 1763.

Distes à la bonne Lutzelbourg de menvoyer letoffe dont elle ma parlé. *Mon œil mempeche decryre davantage.*

Malgré ce mauvais état de santé et la cruauté de l'hiver de 1763, Mme de Pompadour ne cessa pas de diriger les affaires de l'Etat et les plaisirs de la Cour. Elle donnait ses instructions aux ministres et réglait avec Papillon de la Ferté les représentations à donner à Versailles ou à Fontainebleau.

Un jour de la fin de février 1764, se trouvant à Choisy avec la Cour, elle fut prise d'un étouffement suivi d'une syncope, puis de frisson et de fièvre. Les médecins la déclarèrent atteinte d'une fluxion de poitrine. Son entourage fut très inquiet; Mme du Deffand écrivait à Voltaire, le 7 mars :

Nous sommes ici dans de grandes alarmes; Mme de Pompadour est très malade : je ne fermerai ma lettre qu'après avoir eu de ses nouvelles.

Mais justement, ce même jour, un mieux sensible s'était produit, et la lettre contenait ce paragraphe final :

Les dernières nouvelles de Mme de Pompadour sont fort bonnes, mais elle n'est point hors d'affaire...

Huit jours après, le 14 mars, Mme du Deffand écrivait encore à Voltaire :

On trouve Mme de Pompadour beaucoup mieux ; mais sa maladie n'est pas près d'être finie, et *je n'ose pas prendre beaucoup d'espérance*. Je crois que sa perte serait un fort grand malheur : en mon particulier, elle m'affligerait beaucoup...

Une issue fatale était donc à craindre.

(1) Collection personnelle. Les lettres autographes de Mme de Pompadour postérieures à 1762 sont fort rares. La provenance et l'écriture de celle citée ci-dessus ne laissent aucun doute sur son authenticité.

Cependant, le mieux parut s'accentuer à la fin de mars. La marquise put se promener en voiture dans le parc de Choisy; ses amis célébrèrent sa guérison (1). Elle désirait ardemment ne pas rester comme en exil à Choisy, et reprendre sa place auprès du Roi à Versailles. Non sans peine, elle s'y rendit et rentra dans son appartement au Château, le 7 avril. Son état s'aggrava alors rapidement; il n'y eut bientôt plus aucun espoir de guérison. Mme de Pompadour succombait, d'après le diagnostic de M. le docteur Potiquet dans l'intéressante étude déjà citée plus haut, *à une broncho-pneumonie ou à une pleuro-pneumonie consécutive à une affection du cœur ou aggravée par elle*. Elle reçut avec courage l'annonce de sa mort prochaine, et résolut de prendre ses dernières dispositions. Elle fit demander au Roi s'il trouvait bon qu'elle reçût la visite d'un prêtre. Sur une réponse affirmative, elle fit appeler le curé de l'église de la Madeleine, sa paroisse à Paris, qui vint recevoir sa confession et lui donner les derniers sacrements dans la nuit du 14 au 15 avril.

Dans la matinée du 15 avril, elle eut encore la force de s'entretenir avec Janet, intendant des postes, qui venait « lui rendre compte à son ordinaire du secret de la poste (2) ». Puis elle relut soigneusement, avec Collin, son fidèle homme d'affaires, son testament de 1757 et voulut y ajouter un dernier codicille pour léguer quelques souvenirs à des amis. Ne pouvant plus écrire elle-même, elle le dicta à Collin, en le terminant ainsi :

Si j'ai oublié quelqu'un de mes gens dans mon testament, je prie mon frère d'y pourvoir, et je confirme mon testament; j'espère qu'il trouvera bon le codicille que l'amitié me dicte, et que j'ai fait écrire par M. Collin, n'ayant que la force de le signer.

A Versailles, le 15 avril 1764.

(Signé) *La marquise de Pompadour.*

A la fin de cette même journée du dimanche 15 avril, elle rendit le dernier soupir. Bachaumont, dans ses *Mémoires secrets,* relate l'événement en ces termes :

Ce soir est morte Mme la marquise de Pompadour. La protection éclatante dont elle avait honoré les lettres, le goût qu'elle avait pour les arts, ne permettent point de passer sous silence un si triste événement. Cette femme philosophe a vu approcher ce dernier terme avec la constance d'une héroïne.

(1) *Louis XV intime*, par le comte Fleury, p. 258 et suiv.
(2) *Vie privée de Louis XV*, t. IV, p. 22.

Peu d'heures avant sa mort, le curé de la Magdelaine, sa paroisse à Paris, étant venu la voir, comme il prenait congé d'elle : « *Un moment*, lui dit la moribonde, *nous nous en irons ensemble* (1). »

L'acte de décès et d'inhumation, inscrit sur les registres de la paroisse Notre-Dame de Versailles, est ainsi rédigé :

L'an mil sept cent soixante-quatre, le dix-sept avril, très haute et très puissante dame Madame Jeanne-Antoinette de Poisson, duchesse marquise de Pompadour et de Ménar, dame de St-Ouen près Paris et autres lieux, l'une des dames du palais de la Reine, décédée d'avant-hier, âgée de quarante-trois ans, a été transportée par nous soussigné curé, aux Capucines de Paris, lieu de sa sépulture, en présence de Pierre Benoit prêtre et de Sébastien Lefèvre qui ont signé.

(Signé) ALLART, curé.
BENOIST, prêtre.
S. LEFÈVRE.

Les historiens de Mme de Pompadour ont tous relaté son inhumation dans l'église des Capucines de la place Vendôme, où elle avait acheté d'avance l'ancien caveau de la famille de Trémouille, et l'on a répété le mot de la princesse de Talmont, disant que les grands os des La Trémouille durent être étonnés de sentir près d'eux les arêtes des Poisson (2).

Mais de curieuses divergences se sont produites au sujet du transport des restes de la marquise, de Versailles à Paris, et sur l'attitude du roi Louis XV en cette triste occurrence.

Il est certain que le décès eut lieu le 15 avril au Château même, dans l'appartement du rez-de-chaussée de l'aile Nord, regardant la Chapelle. Il est avéré d'autre part que, d'après les règles de l'étiquette, le corps dut être immédiatement enlevé de la demeure royale. Mais fut-il transporté directement à Paris? Fut-il seulement porté à l'hôtel particulier de Mme de Pompadour, rue des Réservoirs? Y eut-il un service funèbre à Versailles? Enfin, Louis XV regarda-t-il passer le convoi et témoigna-t-il de l'indifférence, — ou de l'affliction?

Le savant historien du château de Versailles, Dussieux, s'exprime ainsi (3) :

Il pleuvait lorsqu'on emporta *du château* le corps de Mme de Pompadour

(1) *Mémoires* de Bachaumont, t. II, 15 avril 1764.
(2) *Madame de Pompadour et la Cour de Louis XV*, par Campardon, p. 307.
(3) *Le Château de Versailles*, par Dussieux (Versailles, Bernard, 1885), t. Ier, p. 457.

pour le transporter à Paris où l'on devait l'inhumer au couvent des Capucines de la place Vendôme. On dit que Louis XV prononça ces mots : *Mme la Marquise aura aujourd'hui un mauvais temps pour son voyage.*

C'était le récit déjà présenté par A. de Laborde en 1841, dans son livre : *Versailles ancien et moderne.*

Campardon, dans l'excellent ouvrage ci-dessus indiqué, publié en 1867, n'offre guère qu'une légère variante :

Le lendemain, d'une des fenêtres du palais, Louis XV vit passer la voiture qui emportait à Paris le cadavre de la marquise... Il tira froidement sa montre, calcula l'heure à laquelle le convoi devait arriver à Paris, et ce fut tout (1).

Fortoul, dans *Les Fastes de Versailles*, avait déjà rapporté cette même anecdote en la précisant (2) :

Sitôt qu'elle fut morte, on se hâta de faire sortir son corps du palais des rois, comme s'il le souillait. Louis XV se mit à la fenêtre pour le voir passer, et dit froidement qu'il arriverait à dix heures à Paris.

Les Goncourt, avec moins de détails, adoptent la même version.

En somme, sauf quelques variantes ou enjolivements, la légende accréditée jusqu'à ces dernières années était que Louis XV, voyant partir du Château pour Paris le corps de celle qui avait été sa compagne et sa conseillère intime depuis près de vingt ans, n'avait témoigné qu'une parfaite indifférence.

L'origine de cette légende n'est pas connue, mais elle est fort ancienne, car on lit dans la *Vie privée de Louis XV*, attribuée tantôt à Mouffle d'Argenville, tantôt à Arnoux Leffray, et publiée à Londres en 1781 (t. IV, p. 22) :

... Il est vrai qu'à peine fut-elle expirée, on rejeta son cadavre, renvoyé sur une civière à son hôtel particulier dans la ville, et l'on observa Louis XV qui *de ses fenêtres la vit froidement passer.* C'était le signe de l'apathie la plus complète.

La même attitude indifférente fut donc, dès cette époque, prêtée au Roi ; seulement, il l'aurait manifestée en voyant passer, non pas la voiture emportant le corps à Paris, mais la civière le portant à l'hôtel particulier de la marquise. Il y aurait alors lieu

(1) Campardon, déjà cité, p. 306.

(2) *Les Fastes de Versailles*, par H. Fortoul (Paris, Dalloye), p. 266.

de rechercher comment Louis XV, dont les fenêtres donnaient sur la Cour de marbre, a pu apercevoir cette civière sortant du rez-de-chaussée du bâtiment en aile du côté de la Chapelle, pour être dirigée vers la rue des Réservoirs où se trouvait l'hôtel de Mme de Pompadour.

Les *Mémoires* du comte de Cheverny sont venus, pour l'honneur de Louis XV, proposer une version absolument différente, qui a été adoptée par M. le comte Fleury dans son *Louis XV intime*, puis par M. de Nolhac. D'après cette relation très circonstanciée, donnée d'abord en extrait par M. Armand Baschet, dans *Le Carnet historique*, en 1880, puis publiée avec les susdits *Mémoires* en 1886, la marquise de Pompadour, aussitôt décédée, aurait été hâtivement portée dans son hôtel particulier à Versailles, sur une simple civière, à peine recouverte d'un drap, puis, deux jours après, transférée avec cérémonie à Paris. A ce moment seulement aurait eu lieu la scène suivante (1) :

Enfin, le jour de l'enterrement de la marquise arriva. Le Roi, par les ordres de qui tout se faisait, savait l'heure. *Il était six heures du soir*, en hiver, et *par un temps d'ouragan épouvantable*. La marquise avait, par son testament, demandé à être enterrée aux Capucines, place Vendôme, où elle avait arrangé un superbe appartement. Le Roi prend Champlost (son premier valet de chambre) par le bras; arrivé à la porte de glace du cabinet intime (donnant sur le balcon qui fait face à l'avenue de la cour), il lui fait fermer la porte d'entrée et se met avec lui en dehors, sur le balcon. Il garde un silence religieux, *voit le convoi enfiler l'avenue*, et, malgré le mauvais temps et l'injure de l'air, auxquels il paraissait insensible, il le suit des yeux jusqu'à ce qu'il perde de vue tout l'enterrement. Il rentre alors dans l'appartement ; deux grosses larmes coulaient encore le long de ses joues, et il ne dit à Champlost que ce peu de mots : *Voilà les seuls devoirs que j'aie pu lui rendre!* paroles les plus éloquentes qu'il pût prononcer dans cet instant.

Nous voilà loin des versions autrefois admises. Le récit de Cheverny, très précis, porte le cachet de la sincérité. Cependant, il est encore possible de se demander si les détails qu'il donne sont exacts, et si la scène, qu'il rapporte d'après Champlost qui en a été le seul témoin, a pu se passer comme il le raconte. Est-il vrai que le transport à Paris n'ait pas eu lieu le jour même du décès, ou le lendemain ? Comment se fait-il que le départ ait eu lieu vers six heures du soir ? Le Roi a-t-il pu, du balcon de son

(1) *Mémoires du comte de Cheverny*, t. Ier, p. 324.

cabinet, voir *le convoi* enfiler l'avenue, et a-t-il pu le suivre longtemps des yeux *jusqu'à ce qu'il perde de vue tout l'enterrement ?* Y avait-il donc un cortège nombreux, et non pas une simple voiture, sans apparat, expédiée rapidement sur Paris, comme on l'avait dit? Enfin, y avait-il un *ouragan épouvantable*, et le Roi, sur son balcon, a-t-il eu à braver *le mauvais temps et l'injure de l'air ?*

Un curieux dossier de pièces originales provenant du marquis de Marigny, et tombé entre nos mains (1), apporte un précieux appoint de présomptions en faveur de Cheverny, en confirmant les circonstances matérielles signalées par lui. C'est la liasse des devis, mémoires et factures des obsèques, soldés par Collin, pour le compte de la succession de Mme de Pompadour.

Les premiers documents qu'on y rencontre sont, à la date du 16 avril 1764, le lendemain de la mort :

1° Le mémoire de Lucas, plombier ordinaire des bâtiments du Roi, à Versailles, qui fournit un cercueil de plomb et une plaque de cuivre rouge gravée, portant les noms et qualités de la défunte, moyennant 184 livres ;

2° Le mémoire du menuisier Modé, qui fournit le cercueil de chêne, au prix de 72 livres ;

3° Le mémoire du serrurier Ravazé, qui pose de fortes ferrures au cercueil pour 60 livres.

Puis, à la même date du 16 avril, vient un devis présenté sans doute par un agent de la paroisse Notre-Dame de Versailles, et approuvé par Collin, qui le signe avec les mots : *Bon à exécuter.* C'est le projet des dépenses à faire à Versailles. En premier lieu, *pour l'hôtel*, il y aura à payer : 24 livres *pour la tenture de la chambre*, 48 livres pour les deux prêtres qui auront veillé le corps *pendant deux jours et deux nuits*, 118 livres 4 sols pour les cierges allumés dans la chambre, et 12 livres pour une couronne de duchesse posée sur un coussin. Un post-scriptum ajoute : « Sous le bon plaisir de M. Collin », une gratification de 27 livres au bedeau et aux deux garçons d'église, « qui sont restés à l'hôtel jusqu'à une heure après minuit, pour y attendre les ordres pour la tenture, et qui, *le mardi* suivant, ont enseveli Mme la Duchesse, sans s'être approprié

(1) Coll. pers.

aucune partie des linges qui, d'usage, sont abandonnés à ceux qui prennent ce soin ».

Il faut retenir déjà de ces indications que Mme de Pompadour a été transportée à son hôtel à Versailles, le dimanche 15 avril, que sa chambre y a été transformée en chapelle ardente, et que le mardi seulement il a été procédé à son ensevelissement. Il est donc certain qu'elle n'a pas été expédiée hâtivement à Paris, ni le jour de sa mort, ni le lendemain.

Viennent ensuite les cérémonies projetées à l'église Notre-Dame de Versailles, et l'on va voir les dispositions prises pour un service d'une grande solennité.

Un cortège composé de cent prêtres, vingt-quatre enfants portant de grands chandeliers, six chantres et deux serpents, deux bedeaux et un suisse, viendra assister à la levée du corps à l'hôtel et l'accompagner à l'église. Derrière le cercueil, porté à bras par huit porteurs, viendront quarante-deux domestiques en livrée de deuil portant des cierges, et soixante-douze pauvres couverts de manteaux noirs, et portant aussi des cierges. Les grosses cloches de l'église sonneront à deux reprises. Enfin, l'église sera entièrement tendue : grande porte, nef, chœur, chapelles latérales ; le catafalque sera élevé sur une estrade, et un grand poêle herminé sera suspendu au-dessus. Le curé lui-même, assisté de tout le clergé, officiera solennellement.

Une série de mémoires, régulièrement acquittés en avril, mai et juin 1764, prouvent que ce programme a été exactement suivi, et que tout a été payé par Collin pour le compte de la succession revenant, comme on le sait, au marquis de Marigny. C'est d'abord le bordereau authentique, imprimé en partie, acquitté et signé par le sieur Jouanniel, « marguillier en charge de l'église royale et paroissiale de Notre-Dame de Versailles ». Il est intitulé : MÉMOIRE D'UN GRAND CONVOY EXTRAORDINAIRE, et, en sous-titre, écrit à la main : *Convoy de Madame la Duchesse Marquise de Pompadour, du 17 avril 1764*. Il comprend le détail de toutes les fournitures prévues au devis, et s'élève au total à 851 livres 4 sols, pour l'église. En deuxième lieu, on trouve le mémoire du cirier Trudon, montant à 1,600 livres 8 sols; on y remarque la fourniture, à Versailles même, des 120 cierges pour le clergé du cortège, puis des flambeaux pour 72 pauvres, 42 domestiques, et de 100 autres cierges de diffé-

rentes dimensions. Il y a aussi la facture de la veuve Martinet, marchande de draps, rue de la Pompe, proche la rue des Deux-Portes, qui a fourni, moyennant 405 livres, 180 aunes de drap pour les manteaux des pauvres. Enfin, la dame Amey, marchande parfumeuse, rue Dauphine, à Versailles, se fait payer 28 livres pour 8 paires de gants de castor noir à 2 livres la paire, et 24 paires de gants noirs ordinaires à 10 sols la paire, pour les porteurs, bedeaux et domestiques accompagnant le convoi.

Il est ainsi bien établi qu'il y a eu un service funéraire célébré à Versailles le mardi 17 avril, deux jours après le décès, et que cette solennité, par l'importance du cortège défilant de la rue des Réservoirs à l'église, comme par les sonneries réitérées des cloches, a dû susciter dans la ville une vive curiosité. Il est infiniment probable que Louis XV, qui aimait à être renseigné sur les plus menus faits, a connu d'avance les dispositions arrêtées pour cette cérémonie, et a été prévenu du moment où elle a commencé et de celui où elle a pris fin.

Après le service à l'église, a eu lieu le transport à Paris. Dans quelles conditions? Vers quelle heure de la journée ? — Diverses pièces vont nous l'apprendre.

Un long mémoire, s'élevant à 2,836 livres 6 sols, réglé par Collin au sieur Fournier, juré-crieur de la Cour, nous donne le détail des dépenses faites, tant pour le transport que pour l'inhumation à Paris. Il comprend, *pour le transport*, la location : d'un corbillard avec dais de duchesse, poêle et couronne posée sur un carreau de velours, d'un carrosse drapé, de douze chevaux de louage, de douze caparaçons à moire d'argent, de dix-huit housses et crinières pour les chevaux de selle, de quatre hommes pour la conduite du convoi, de quatre habits d'officiers, de quatre habits de suisses, de soixante-cinq habits de domestiques, de quatre baudriers, d'un autre baudrier pour le suisse de Versailles, et de nombreux chapeaux dont le détail manque, mais dont le prix de simple location est de 48 livres.

En outre, une note de l'église Notre-Dame mentionne qu'un prêtre faisant fonction d'aumônier a accompagné le corps jusqu'à Paris avec un bedeau et un garçon d'église.

D'autre part, la facture du cirier spécifie que les 72 pauvres qui ont suivi le convoi de l'hôtel à l'église ont reçu chacun 2 flambeaux, soit 144 au total, ce qui peut faire supposer qu'ils

ont allumé le second en sortant de l'église pour suivre encore jusqu'à la sortie de Versailles. Enfin, on remarque que 84 flambeaux ont de même été remis à 42 domestiques dans Versailles, puis, qu'il leur en a été donné encore 72 en entrant à Sèvres, et 94 en arrivant à Paris, à la grille de Chaillot.

Il résulte évidemment de ces fournitures réitérées que le convoi, sortant de l'église, n'a pas cessé d'être accompagné d'un grand nombre de gens portant des flambeaux allumés. Il est donc vraisemblable que, même avec l'obscurité d'une fin de jour du mois d'avril, il était facile de distinguer des fenêtres du Château le convoi arrivant sur la place d'Armes en venant de l'église et se dirigeant vers Paris par la grande avenue.

Ce n'est pas tout; un détail vient préciser certaines circonstances relatées par Cheverny. Le lendemain de la cérémonie, les domestiques qui avaient accompagné le convoi durent rendre les habits et les chapeaux pris pour eux en location. Il manqua quelques-uns de ces effets, et Collin s'en inquiéta. Les domestiques, pour se disculper, en appelèrent au témoignage d'un Versaillais nommé Gourbillon qui, à la date du 1er mai 1764, écrivait la lettre suivante, adressée sans doute à Collin :

Monsieur,

Raman s'est déshabillé le jour du convoy en présence de huit personnes qui ont été témoins qu'il a rendu l'habit et la veste noire; ainsi, on a tort de lui imputer de l'avoir égarée. Quant à Chambrier, M. Lefèvre fera à son égard les mêmes informations, ainsi que relativement au manteau égaré. *Le mauvais temps et le vent qu'il faisait le jour du convoi emportèrent les chapeaux de Raman et de Fauvel, et ils n'ont pu les retrouver à cause de l'obscurité, d'autant que les fossés étaient remplis d'eau.* Voilà tout ce que je puis avoir l'honneur de vous mander en réponse à la lettre dont vous m'honorez. J'ai celui d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) Gourbillon.

A Versailles, le mardi 1er mai 1764.

L'heure tardive et *le temps d'ouragan épouvantable* signalés par Cheverny se trouvent donc absolument confirmés par ce fait que deux domestiques ont perdu leurs chapeaux enlevés par le vent et n'ont pu les retrouver, à cause de l'obscurité, dans les fossés remplis d'eau.

Ainsi, il faut reconnaître que l'ancienne légende du transport à Paris du corps de la marquise, en hâte et presque furtivement,

le soir ou le lendemain de son décès, est entièrement contredite par des documents authentiques, indiscutables, — qu'il y a eu, au contraire, à Versailles, le 17 avril, une cérémonie solennelle de nature à attirer l'attention de Louis XV, — que le convoi défilant lentement sur la place d'Armes et l'avenue de Paris, accompagné d'un nombreux cortège d'hommes portant des flambeaux, a pu et dû être aperçu facilement du balcon du cabinet du Roi, — et qu'enfin les circonstances particulières de l'heure et du mauvais temps sont exactement rapportées par Cheverny. Tout concourt donc à faire admettre comme véridique le récit de ce dernier, et à rejeter définitivement les autres versions.

Le cortège funèbre, entré à Paris par la grille de Chaillot, fut reçu en grande pompe au couvent des Capucines. La porte du couvent ainsi que la chapelle étaient tendues de velours noir. Il y avait deux estrades, un dais de duchesse, un poêle herminé comme à Versailles. Sur le velours s'étalaient huit grands écussons de 5 pieds aux armes de la défunte, et dix douzaines d'armoiries. Cinquante Pères Capucins avaient été convoqués tout exprès, et l'un d'eux, le Père Gardien, prononça une harangue à la réception du corps. On dit qu'il esquiva les difficultés de ce discours en y introduisant un long éloge des vertus de la reine Marie Leczinska. Après quoi, la grande marquise alla reposer dans la dernière demeure qu'elle s'était préparée à côté de sa chère fille, qui l'y avait précédée dix ans auparavant.

Collin habitant Versailles, absorbé peut-être par les comptes à rendre au marquis de Marigny, tarda assez longtemps à régler ce qui était dû pour cette dernière cérémonie de l'inhumation. Ce ne fut qu'à la fin de mars 1765 qu'il écrivit à la Supérieure des Capucines pour lui demander son mémoire, et voici la réponse qu'il en reçut le 1er avril :

Monsieur,

Le souvenir de Mme la Marquise nous est toujours cher devant Dieu. Nous ne cessons d'offrir nos vœux les plus ardents pour le repos de son âme. Il est vrai, Monsieur, que, depuis son inhumation, nous n'avons entendu parler de rien pour les frais de l'enterrement. Les bontés dont elle nous a honorées pendant sa vie nous ont toujours fait espérer qu'elle ne nous aurait point oubliées à la mort, et vous y voulez bien satisfaire, Monsieur, en me demandant un mémoire de ce qu'il faut pour l'inhumation. Le rang qu'elle tenait, votre générosité, Monsieur, jointe aux sentiments dont vous êtes rempli, vous feront juger en notre faveur; mais je crois ne rien de trop de-

mander en fixant à 300 livres ce qui nous regarde. Vous savez aussi que l'on a souhaité avoir cinquante de nos Pères Capucins qui ne sont pas non plus remboursés. La harangue du R. Père Gardien et leur présence ne doivent pas être moins qu'un écu par tête. Ainsi, Monsieur, j'écris au Révérend Père Gardien sur le désir que vous avez d'avoir son discours au moment de la réception du corps de cette charmante défunte, et lui marque de vous l'envoyer ou d'avoir l'honneur de vous le porter lui-même en s'expliquant sur ce qu'il espère de votre libéralité, Monsieur. J'ose me flatter et vous supplier de nous honorer toujours de vos bontés, et d'être persuadé du profond respect avec lequel je suis, Monsieur,

Votre très humble, très obéissante servante,

(Signé) Sr Marie de l'Enfant Jésus,
Ce 1er avril 1765. abbesse ind. des Capucines de Paris, filles de la Passion.

Au bas de cette lettre est le reçu, daté du 2 avril, de la somme de 300 livres payée par Collin à cette bonne abbesse.

Quelques jours après, à la date du 10 avril 1765, voici la quittance des Pères Capucins :

Je soussigné, ai reçu de la succession de Mme la marquise de Pompadour, par les mains de M. Collin, la somme de cent soixante-deux livres pour l'assistance à l'inhumation de ladite dame de cinquante Religieux Capucins et de celui qui a reçu le corps et prononcé le discours. A Paris, ce dix avril mil sept cent soixante-cinq.

(Signé) F. Remi de Reims,
Gardien des Capucins, rue St-Honoré.

C'est la dernière des pièces comptables en notre possession remises par Collin au marquis de Marigny, héritier et légataire universel de sa sœur, Mme de Pompadour.

Nous avons vu quelle émotion avait causée à la Cour la nouvelle de la maladie, puis de la mort de celle qui jouait un si grand rôle en France. Mais, après qu'elle eût disparu, fut-elle vite oubliée ? N'y eut-il, au bout de quelques jours, qu'indifférence pour sa mémoire ? ou bien ne fut-elle l'objet que d'épitaphes satiriques, de moqueries et de malédictions ? — Tout au contraire, à tort ou à raison, ce fut une explosion générale de regrets. Cette femme qui, de son vivant, était détestée, regardée comme la honte et la ruine de la France, fut exaltée comme une héroïne. On oublia ses défauts, on ne parla que de ses qualités. Voltaire lui-même écrivait de Suisse, le 9 mai 1764, à Mme du Deffand, en lui parlant de la mort de Mme de Pompadour :

Vous avez fait une très grande perte, car elle aimait à rendre service. Je

crois qu'elle sera regrettée, excepté de ceux à qui elle a été obligée de faire du mal, parce qu'ils voulaient lui en faire; elle était philosophe.

Il pensait donc que les Jésuites, auxquels il faisait allusion, seraient les seuls à ne pas la regretter. Le marquis de Marigny reçut en effet d'innombrables lettres de condoléance signées des plus grands noms du royaume, célébrant à l'envi les vertus de cette aimable pécheresse qui venait de disparaître. Une seule liasse de trente-une lettres de ce genre était récemment mise en vente. On y remarquait des autographes d'un Montmorency, du duc de Guines, du duc de Béthune, du marquis de Brancas, du comte de Bussy, du marquis de l'Hospital, etc... Tous protestaient de leur reconnaissance et de leur sincère attachement pour la dernière grande favorite. Avait-elle mérité tant de respects? — Laissons à d'autres le soin de le juger.

VERSAILLES. — IMPRIMERIE AUBERT
6, avenue de Sceaux.